

TABEAU DE SYNTHÈSE (PROGRAMME NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE)

Sous-Programme	Composantes/Volets	Objectifs	Activités	Coûts (milliers CFA)
1. Valorisation des ressources naturelles de base (11,59% du coût total du PNSA)	1.1. Maîtrise de l'eau	- Valoriser les eaux de surface (cours d'eau temporaires et permanents) à travers les réalisations des aménagements hydro-agricoles, afin de favoriser la sécurisation, la diversification et l'intensification des productions agricoles.	- Etudes de faisabilité ; - aménagement et mise en valeur de 420 ha de petits périmètres de 20 à 30 ha en moyenne ; - construction de cinq (5) barrages de retenue d'eau pour la petite irrigation et les cultures de décrue ; - aménagement de 250 mini-périmètres de 3 à 5 ha, à raison de 5 périmètres par village.	4.554.891
	1.2. Gestion de la fertilité des sols	- Former les producteurs à la maîtrise des techniques simples et peu coûteuses ; - promouvoir l'utilisation rationnelle de la fumure minérale et organominérale ; - promouvoir l'utilisation des plantes de couverture, fixatrices d'azote, et des plantes fourragères.	- Adaptation et vulgarisation des techniques simples et peu coûteuses de maintien de la fertilité des sols ; - mise en place des sites de démonstration ; - élaboration des guides et procédures techniques pour la production et l'utilisation des engrais organiques.	336.250
2. Intensification des cultures (13,93% du coût total du PNSA)	2.1. Cultures vivrières	- Introduire et vulgariser des semences sélectionnées de qualité, adaptées aux différentes zones agro-écologiques ; - promouvoir la production de semences améliorées par les producteurs, leurs organisations, et les privés ; - appuyer les organisations de producteurs pour l'approvisionnement et/ou la fabrication d'outils de production ; - proposer des itinéraires techniques intensifs appropriables par les producteurs ; - poursuivre l'introduction, l'évaluation et la diffusion de variétés performantes de tubercules et plantes à racine déjà engagées par la recherche avec l'appui de la FAO ; - collecter et identifier des écotypes locaux productifs de plantes à racines et tubercules.	- Introduction des semences céréalières sélectionnées de qualité, et de boutures de plantes à racines et tubercules productives et adaptées aux conditions agro-écologiques du pays ; - choix des sites de multiplication dans chaque zone agro-écologique ; - formation, appui et suivi des paysans multiplicateurs ; - appui aux producteurs pour l'approvisionnement ou la fabrication locale d'outils de production adaptés ; - adaptation et vulgarisation des itinéraires techniques productifs et des référentiels techniques.	5.881.040
3. Productions urbaines et périurbaines (14,74% du coût total du PNSA)	3.1. Maraîchage	- Créer les conditions d'une relance de la filière ; - développer un mécanisme adéquat d'approvisionnement en intrants ; - favoriser la mise en place d'infrastructures de stockage.	- Mise en place d'un mécanisme d'encadrement des producteurs ; - mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en matériel et outillage de production ; - formation des producteurs en particulier à l'utilisation judicieuse des engrais et pesticides.	405.875

Sous-Programme	Composantes/Volets	Objectifs	Activités	Coûts (milliers CFA)
	3.2. Développement des productions animales 3.2.1. Aviculture 3.2.2. Petits ruminants 3.2.3. Productions porcines 3.2.4. Elevage non conventionnel	- Promouvoir l'aviculture traditionnelle améliorée en milieu urbain et périurbain ; - mettre en place des dispositifs pour le contrôle de la maladie de Newcastle ; - former des vétérinaires privés ; - promouvoir et développer des élevages privés semi-intensifs d'embouche ovine et caprine ; - promouvoir l'utilisation efficiente des résidus des récoltes et des sous-produits agroindustriels ; - promouvoir la mise en place des unités d'élevage d'aulacodes.	- Implantation des unités d'élevage de volailles, petits ruminants, porcs et aulacodes ; - production ou importation des vaccins et formation des vaccinateurs ; - formation et recyclage des agents techniques ; - appui aux opérateurs privés intervenant dans le domaine.	5.818.227
4. Diversification des systèmes de production (25,58% du coût total du PNSA)	4.1. Développement des productions animales 4.1.1. Aviculture 4.1.2. Petit ruminants 4.1.3. Productions porcines	- Promouvoir l'aviculture traditionnelle améliorée en milieu rural ; - mettre en place des dispositifs pour le contrôle de la maladie de Newcastle ; - former des vétérinaires privés ; - promouvoir et développer des élevages privés semi-intensifs d'embouche ovine ; - promouvoir l'utilisation efficiente des résidus des récoltes et des sous-produits agroindustriels.	- Implantation des unités d'élevage de volailles, petits ruminants et porcs ; - production des vaccins et formation des vaccinateurs ; - formation et recyclage des agents techniques ; - appui aux opérateurs privés intervenant dans le domaine.	4.541.097
	4.2. Pisciculture et pêche artisanale	- Préserver les écosystèmes halieutiques, et aménager en partenariat de co-gestion des pêcheries ; - valoriser les produits de la pêche et de l'aquaculture ; - renforcer les capacités d'intervention des institutions d'appui et de suivi.	- Exploitation de sites favorables à l'aquaculture semi intensive ou intensive ; - caractérisation et suivi des écosystèmes aquatiques ; - sensibilisation pour l'élaboration du code pour une pêche responsable, et l'utilisation d'engins légaux et performants ; - renforcement des capacités organisationnelles des groupements de pêcheurs ; - vulgarisation des techniques améliorées de transformation ; - amélioration des infrastructures de vente et de stockage du poisson.	3.195.400
	4.3. Apiculture	- Promouvoir la filière apicole à travers le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des apiculteurs dans les domaines de la production, de la conservation, du stockage et de la commercialisation de leurs produits.	- Mise en place des unités de production équipées de technologies améliorées ; - renforcement des capacités de gestion au niveau des structures de production et de transformation ; - formation des apiculteurs à la fabrication des ruches améliorées ou modernes (ruches kényanes) ; - Encadrement des apiculteurs.	1.147.250

Sous-Programme	Composantes/Volets	Objectifs	Activités	Coûts (milliers CFA)
	4.4. Agroforesterie et arboriculture fruitière	- Diversifier les espèces fruitières existantes et créer des forêts communautaires.	- Appui à l'organisation des producteurs/transformateurs ; - réhabilitation et/ou création des parcs à bois ; - mise en place d'un dispositif d'encadrement et de formation ; - distribution des plants.	1.916.665
5. Commercialisation et transformation (6,66% du coût total du PNSA)	5.1. Stockage et conservation 5.2. Transformation 5.3. Commercialisation	- Amélioration des conditions de stockage et de conservation des produits ; - promouvoir des technologies simples et adaptées de valorisation des produits locaux ; - créer un environnement favorable pour un meilleur écoulement des produits agricoles.	- Appui à la création des banques de céréales (magasins) et à la constitution de stocks céréaliers ; - actions de sensibilisation des paysans à une meilleure gestion des stocks familiaux ; - formation des acteurs sélectionnés aux technologies de valorisation des produits locaux ; - appui à l'installation des bénéficiaires des activités de transformation ; - réfection et développement des infrastructures routières ; - promotion des systèmes d'information sur les marchés.	2.810.000
6. Santé et Education nutritionnelle (5,65% du coût total du PNSA)	6.1. Jardins scolaires	- Améliorer les connaissances, les attitudes et les compétences des élèves en ce qui concerne l'exploitation des jardins potagers ; - promouvoir la production, la distribution et la consommation des variétés de légumes et de fruits riches en micro-nutriments.	- Organisation des ateliers d'information et de sensibilisation ; - formation des enseignants encadreur ou points focaux sur les techniques agricoles, d'élevage et de nutrition ; - mise à disposition des moyens de production ; - création des jardins et fermes dans les écoles.	252.300
	6.2. Micro-jardins et cultures hydroponiques	- Lutter contre la pauvreté et la malnutrition ; - promouvoir la production, la distribution et la consommation des variétés de légumes riches en éléments nutritifs ; - vulgariser les micro-jardins hydroponiques ; - rendre disponibles et réguliers les légumes de qualité.	- Organisation des réunions de sensibilisation ; - identification des acteurs en micro-jardins ; - organisation des séminaires de formation ; - installation des acteurs formés ; - formation des encadreur de base ; - mise à la disposition des acteurs de moyens de production ; - création de jardins référentiels ; - mise en place d'un système de distribution des produits des micro-jardins ; - mise en place d'une structure communautaire, chargée de la préparation des fertilisants et leur vente ; - suivi et évaluation des activités en micro-jardins.	400.272

Sous-Programme	Composantes/Volets	Objectifs	Activités	Coûts (milliers CFA)
	6.3. Hydraulique villageoise	- Accroître le taux d'accès à l'eau potable des populations de certains Départements du Pays ;	- Etudes de faisabilité ; - études géophysiques ; - réalisation des ouvrages ; - suivi et maintenance des équipements d'exhaure.	1.390.000
	6.4. Education nutritionnelle	- Mettre en place un système efficace d'information, éducation et communication (I.E.C) en vue d'améliorer la connaissance des décideurs et des populations sur les problèmes alimentaires et nutritionnels au niveau individuel et des ménages, ainsi que leurs liens avec l'état de santé.	- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition ; - mise en place d'un groupe de soutien à l'allaitement au niveau de chaque village des départements concernés ; - développement et vulgarisation des recettes faites avec des aliments de haute valeur nutritive et localement disponibles ; - organisation des séances d'IEC en direction des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA.	341.500
7. Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et réponses aux crises (10,03% du coût total du PNSA)	7.1. Renforcement du cadre institutionnel 7.2 Mise en place d'un système d'alerte précoce 7.3 Amélioration des capacités des systèmes d'information 7.4 Amélioration des enquêtes agricoles 7.5 Décentralisation du système de suivi 7.6. Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire	- Mettre en place et renforcer le dispositif de veille et d'alerte ; - mettre en place un dispositif d'alerte et de prévention des catastrophes ; - renforcer les capacités institutionnelles de coordination en matière de gestion des crises alimentaires à l'échelle locale, régionale et nationale ; - procéder au calibrage optimal du stock physique ; - mettre en place un stock financier devant servir au financement des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires ; - renforcer les capacités institutionnelles de coordination en matière de gestion des crises alimentaires.	- Préparations des textes législatifs et des manuels ; - mise en place d'un dispositif de collecte et de traitement des données ; - élaboration des rapports et cartes de vulnérabilité ; - élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire ; - préparation et lancement du recensement de l'agriculture et de l'élevage ; - acquisition des équipements adéquats et des outils informatiques ; - étude pour la définition du niveau optimum du stock physique national de sécurité alimentaire ; - conception et mise en place d'un stock financier ; - analyse du fonctionnement des structures de coordination et de gestion des crises alimentaires.	4.233.000
8. Mesures d'accompagnement.	8.1. Commercialisation et distribution des intrants	- Mise en place d'un mécanisme permettant de rendre disponibles et accessibles les	- Création des conditions favorables au développement de l'activité dans le secteur	315.000

plusieurs difficultés dont les principales sont :

- l'absence d'une commercialisation efficace et permanente des produits agricoles comme au temps des offices de l'Etat (office des cultures vivrières pour le maïs, le haricot, l'arachide, la pomme de terre et le paddy ; office du café et du cacao). Parmi les conséquences qui s'en sont suivies, on note la chute brutale des niveaux de production, le découragement des producteurs qui se sont repliés sur des activités d'autosubsistance.

D'une manière générale, la commercialisation des produits se heurte aujourd'hui à d'énormes difficultés. Aux difficultés liées à la communication s'ajoute malheureusement l'absence d'opérateurs privés qui auraient pu se substituer aux offices de l'Etat. Dans ce même cadre, il faut aussi noter que l'absence d'opérateurs privés peut être due aux difficultés de transport et de financement, à la multiplicité et au taux élevé des taxes. Ce qui amène les opérateurs à juger l'activité risquée et peu rentable ;

- le poisson est, quant à lui, commercialisé sous les formes fumées ou salées par manque de structures appropriées de conservation dans les zones de pêche ;

- la faiblesse de la productivité qui se traduit visiblement par la prédominance des petits exploitants dont les capacités opérationnelles sont très réduites (outillage et techniques rudimentaires, moyens de conservation ou de stockage performants, difficultés d'accès au crédit, etc.). A tout ceci s'ajoute la faiblesse des services d'encadrement, de la recherche agricole et de vulgarisation ;

- une autre difficulté à laquelle l'agriculture se heurte aujourd'hui est liée au mauvais état des voies de communication (terrestres ou fluviales). En effet, depuis plusieurs années, ces différentes voies souffrent d'un manque d'entretien régulier ;

- le secteur agricole ne bénéficie pas d'un appui fiscal et douanier susceptible d'attirer les opérateurs privés. A cela s'ajoutent les tracasseries administratives qui empêchent l'émergence des initiatives dans le secteur, bloquant ainsi l'éclosion du professionnalisme ;

- l'inexistence des structures de crédit agricole constitue également une autre contrainte qui freine le développement des activités du secteur, bien que l'on note la présence de quelques établissements de microfinances, dominés par le réseau des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUC) avec ses trente-trois (33) agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, mais qui ne financent pas (ou très peu) le secteur agricole. Dans ce domaine tous les espoirs se concentrent sur la création prochaine par les pouvoirs publics d'un fonds de soutien à l'agriculture.

- l'incidence du régime foncier peu sécurisant, même si la question ne se pose pas de la même manière dans tout le pays.

De toutes ces difficultés, la commercialisation constitue véritablement le nœud qui, s'il peut être défilé, pourrait aisément relancer l'agriculture congolaise, en redonnant d'abord confiance non seulement aux petits producteurs à la base, mais aussi aux néoruraux qui pourraient ainsi s'intéresser à l'activité agricole.

C'est la raison pour laquelle, dans le but de lever ces contraintes qui entravent l'épanouissement du secteur productif agricole, le Gouvernement a élaboré et adopté les Stratégies de Développement Agricole pour la période 2004-2013. Dans ce document, des actions sont clairement identifiées. Il s'agit de :

- l'appui financier, fiscal et douanier à l'agriculture ;
- l'ouverture et/ou la réhabilitation des voies de desserte villageoise ;
- l'appui technique aux exploitants ;
- l'appui à la recherche agricole ;
- la garantie de l'accès des exploitants à la terre.

l'exode rural. Avec un taux moyen annuel de croissance démographique de 3,8% et une espérance de vie à la naissance estimée à 48,6 ans, la population congolaise est relativement jeune, avec environ 56% d'individus de moins de vingt (20) ans.

Le Congo dispose pourtant de nombreux atouts et potentialités pour son développement : mais son économie repose aujourd'hui essentiellement sur l'exploitation de ses ressources naturelles, principalement le bois et le pétrole qui contribuent à hauteur de 65% au PIB et de 98% aux exportations. L'économie se caractérise également de nos jours par un développement spectaculaire du secteur informel, conséquence d'une crise qui sévit dans le pays depuis au moins deux décennies.

En effet, au cours des années 70 et de la première moitié des années 80, l'économie congolaise s'est illustrée par une forte implication de l'Etat dans les activités de production. Ce qui a donné lieu à l'essor d'un vaste secteur d'entreprises publiques qui, grâce aux subventions du Trésor Public, ont contribué à créer de nombreux emplois.

2.2. CADRE SECTORIEL

De par sa position géographique et grâce à l'immensité de son réseau hydrographique, à l'importance de sa pluviométrie, à la disponibilité de ses terres cultivables (10.000.000 hectares) et aux pâturages abondants, le Congo dispose d'un grand potentiel agropastoral et halieutique qui peut faire de lui l'un des greniers de la sous-région.

Depuis la disparition des fermes et entreprises d'Etat, le secteur agricole repose essentiellement sur l'agriculture familiale qui exploite à peine 2% des terres cultivables, se servant de techniques et outils rudimentaires.

On estime à près de 145.000 le nombre d'exploitations familiales pour un effectif d'environ 230.000 actifs. Et les femmes représentent plus de 70% de ceux-ci.

Les cultures vivrières (manioc, maïs, arachide, pomme de terre, haricot, igname, banane plantain ...) occupent 75% des terres mises en culture. De toutes ces cultures, seuls le manioc et la banane plantain connaissent une sensible augmentation des niveaux de production. Pour les autres cultures comme le paddy et les cultures de rente (café, cacao, palmier à huile), la tendance est à la baisse.

Par ailleurs, l'élevage n'est présent qu'à travers le petit ruminant, la volaille et le porc. L'élevage du gros bétail qui, vers les années 1990, atteignait déjà des niveaux encourageants vient d'être freiné par les conflits armés que le pays a connus.

Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, l'on note également une grande faiblesse de la production nationale. S'agissant de la pêche artisanale, malgré un potentiel exploitable estimé entre 88.000 et 100.000 tonnes par an, les captures ne dépassent pas les 13.000 tonnes par an. Les principaux bassins de cette activité sont dans la Cuvette congolaise et le Kouilou/Niari. Le nombre de pratiquants avoisine les 28.000 personnes.

La pêche maritime industrielle est exercée par des armements basés à Pointe-Noire, exploitant au total près de quarante (40) navires. On estime à 14.000 tonnes la capture annuelle dont 1000 tonnes de crevettes. La pêche maritime artisanale occupe 3.000 pêcheurs et produit près de 12.300 tonnes de poissons par an. L'aquaculture, qui jusqu'ici n'est pratiquée qu'à travers la pisciculture, a connu ces derniers temps un recul spectaculaire.

Bref, l'agriculture congolaise, bien qu'occupant près de 40% de la population active du pays ne contribue qu'à peine 6% au PIB et de 1 à 2% aux exportations du pays. Suite à la disparition des structures étatiques, ce secteur se heurte à présent à

Suivant la démarche préconisée par le Gouvernement, la mise en œuvre de ces actions va obéir aux principes suivants : la participation des bénéficiaires au développement communautaire, l'appui aux organisations paysannes à la base, l'établissement de synergies et de partenariats possibles avec l'implémentation des collectivités locales, tous les ministères concernés, les structures décentralisées du pouvoir public, les opérateurs privés et la société civile.

Aujourd'hui, plusieurs activités sont déjà amorcées, qui vont dans le sens d'une contribution à la mise en œuvre des actions ci-dessus énoncées, notamment : la création d'un fonds de soutien à l'agriculture, dont la mise en place ne saurait tarder, la réhabilitation des pistes (cf. PURAC), la mise en œuvre du Projet de Développement Rural (PRODER) Plateaux - Cuvette-Ouest - Cuvette avec l'appui financier du FIDA ; la négociation avec la Banque Mondiale en vue du financement d'un projet de réhabilitation du secteur agricole, la formulation avec l'appui du FIDA d'un projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (FACIL) dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou ; l'exécution des activités de la phase pilote du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) avec le conseil technique de la FAO ; la réhabilitation de certaines structures de production de l'Etat transformées en centres d'appui technique, etc.

2.3. CADRE INSTITUTIONNEL

- **Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)** : suivant le décret n° 2003-180 du 8 août 2003, ce ministère est chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de développement agropastoral et halieutique.

Outre les directions rattachées au cabinet et l'inspection générale, il comprend les trois directions générales spécialisées (Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture), les organismes sous tutelle et les structures décentralisées. Il convient tout de même de noter l'existence au sein de la direction générale d'une direction chargée du génie rural, machinisme et équipement agricole. Les principaux organismes sous tutelle sont : la caisse de stabilisation des prix des produits agricoles et forestiers, le centre national de semences améliorées, le centre de vulgarisation des techniques agricoles, le centre national d'études des sols, les centres d'appui techniques bovins (Dihéssé et Boundji), la société d'études et de promotion (SEP Développement).

- **Le ministère de la recherche scientifique et technologique** : il est chargé de définir et d'exécuter la politique Gouvernement en matière de recherche scientifique et technologique. Dans le cadre de la recherche agricole, il dispose de certains organismes qui lui sont rattachés. Il s'agit du centre de recherche agronomique de Loudima (CRAL), le centre de recherche vétérinaire et zootechnique (CRVZ) et le centre d'études sur l'amélioration génétique des plantes tropicales (CERAG).

- **Le ministère de l'économie forestière et de l'environnement** : il est chargé de la gestion et de la conservation des forêts, de la faune et des eaux. Il est également chargé de la protection de l'environnement, et veille pour cela à l'utilisation durable des ressources naturelles. Il comprend en son sein deux directions générales (économie forestière et environnement), des structures décentralisées, et des organismes sous tutelle dont le service national de reboisement (SNR) ; l'implication de celui-ci dans le PNSA est indispensable pour les volets agroforesterie et apiculture.

- **Le ministère de l'équipement et des travaux publics** : ce ministère a la responsabilité de la gestion de l'ensemble du réseau routier. Il conçoit et exécute la politique du gouvernement en matière de travaux publics. Il est, de ce fait, chargé de l'entretien routier y compris les pistes agricoles et forestières dont la programmation de la réhabilitation et de l'entretien se fait de commun accord avec le ministère de l'agriculture.

- **Le ministère de la santé et de la population** : il assure la tutelle technique et administrative de la mise en œuvre de la politique nationale de santé, qui repose sur des stratégies tels que la promotion et la protection de la santé, la garantie de l'accessibilité aux soins et services, l'intégration des activités, la décentralisation du système de santé, etc.

Le ministère comprend deux directions générales (santé et population), une inspection générale, des organismes sous tutelle et des structures décentralisées. Parmi les maladies qui préoccupent le ministère de la santé, on note aussi les maladies dues aux carences nutritionnelles et dont l'évaluation a fait l'objet d'une enquête en 1999-2000. Cette enquête a révélé que la malnutrition constitue l'une des maladies les plus fréquentes, tant à la campagne qu'en milieu urbain.

- **Le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation** : il est chargé de l'administration du territoire et de la mise en œuvre de la décentralisation. C'est le ministère de tutelle des autorités décentralisées (préfet, sous-préfet...) et des autorités décentralisées (président du conseil départemental, président du conseil municipal). Leur implication dans la mise en œuvre de ce programme est définie par la loi n° 10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales dans les domaines tels que :

- la vulgarisation agricole ;

- la protection des zones réservées à l'agriculture ;

- l'appui aux activités agropastorales et halieutiques, ainsi que l'entretien des routes d'intérêt local.

- **Le ministère de la promotion de la femme** : ce ministère intervient dans l'encadrement des femmes à travers des activités ou micro-projets de production, de transformation ou même de commercialisation. Il est à noter que les femmes représentent environ 70% des actifs agricoles. Elles jouent par conséquent un rôle cardinal dans la production agricole et la sécurité alimentaire.

- **Le ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse** : ce ministère est chargé, entre autres, de favoriser l'épanouissement de la jeunesse dans les domaines socioculturel, économique, scientifique et technique. Au plan économique, il est chargé, notamment, de susciter et de promouvoir l'esprit d'initiative et de responsabilisation des jeunes, de favoriser leur participation à la réalisation de projets de développement socio-économique, d'œuvrer, en collaboration avec les administrations et/ou organismes spécialisés, à l'insertion ou réinsertion des jeunes désœuvrés et des diplômés sans emploi.

- **Le secteur privé** : d'une manière générale, le secteur privé n'est pas très impliqué dans le domaine agropastoral et halieutique (surtout dans le volet production), à l'exception de quelques armateurs qui interviennent dans la pêche industrielle maritime. La production agricole ou pastorale reste, pour près de 95%, l'œuvre des petits producteurs à la base. A ceux-ci s'ajoutent les quelques fermiers ou individus que l'on rencontre autour des villes ou des grands centres urbains.

Par contre, dans le volet commercial, on note une présence plus ou moins significative des commerçants qui interviennent dans la collecte des produits agricoles, dans l'importation et la vente de l'outillage et/ou intrants agricoles. Quelques petites et moyennes entreprises (PME) participent aussi, bien que timidement, à la vie du secteur rural (travaux publics, bureaux d'études, transformation de produits, etc.).

- **Le mouvement associatif** : bien que le mouvement soit ancien et présent dans le pays, force est de constater, la plupart du temps, que beaucoup d'associations ne sont pas viables. Environ 2/3 de celles qui sont enregistrées sont inactives ou dissoutes peu de temps après. A ce niveau, il se pose réellement un problème de capacités managériales et/ou d'objectifs clairement définis.

- **Les organisations non gouvernementales (ONGs)** : elles sont concentrées ou ont leur siège dans les villes principales

Coûts (milliers CFA)	Activités	Objectifs	Composantes/Volets	Sous-Programme	Œuvre du Programme	TOTAL GENERAL
	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite des actions de responsabilisation et d'intrants aux producteurs. - appui à la promotion des jeunes ruraux scolarisés pour créer un réseau de distribution d'intrants. - Responsabilisation des organisations paysannes ; - formation pratique en gestion financière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système flexible de financement du secteur agricole doté d'un mécanisme approprié de recouvrement des prêts contractés. - Promouvoir un mécanisme de coordination entre la recherche, la vulgarisation, les ONGs spécialisées et les organisations paysannes ; - former les agents de vulgarisation et des ONGs spécialisées pour un meilleur appui à la formation des producteurs et de leurs organisations ; - former les producteurs en s'appuyant sur les champs écoles ; - informer et sensibiliser les producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - former les agents de vulgarisation et des ONGs spécialisées pour un meilleur appui à la formation des producteurs et de leurs organisations ; - former les producteurs en s'appuyant sur les champs écoles ; - informer et sensibiliser les producteurs. 	8.2. Finances rurales	9. Appui à la mise en œuvre du Programme	42.213.767
	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un mécanisme efficace de coordination entre les services et organismes chargés de la recherche et de la vulgarisation ; - élaboration de référentiels techniques, guides et de procédures techniques. - organisation des émissions radiodiffusées ou télévisées ; - projection des documentaires dans les sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un mécanisme de coordination entre la recherche, la vulgarisation, les ONGs spécialisées et les organisations paysannes ; - former les agents de vulgarisation et des ONGs spécialisées pour un meilleur appui à la formation des producteurs et de leurs organisations ; - former les producteurs en s'appuyant sur les champs écoles ; - informer et sensibiliser les producteurs. 	8.3. Recherche, vulgarisation, renforcement des compétences locales au niveau des départements et responsabilités de chacun des acteurs concernés	8.4. Communication	2.504.000	
	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place dans chaque zone agroécologique d'une équipe de recherche adaptative ; - mise en place d'un mécanisme efficace de coordination entre les services et organismes chargés de la recherche et de la vulgarisation ; - élaboration de référentiels techniques, guides et de procédures techniques. - organisation des émissions radiodiffusées ou télévisées ; - projection des documentaires dans les sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne coordination à la fois des différents ministères et des partenaires au développement concernés, et inclure des synergies avec les programmes en cours dans le même domaine. 	9. Appui à la mise en œuvre du Programme	2.171.000	2.504.000	
	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite des actions de responsabilisation et d'intrants aux producteurs. - appui à la promotion des jeunes ruraux scolarisés pour créer un réseau de distribution d'intrants. - Responsabilisation des organisations paysannes ; - formation pratique en gestion financière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système flexible de financement du secteur agricole doté d'un mécanisme approprié de recouvrement des prêts contractés. - Promouvoir un mécanisme de coordination entre la recherche, la vulgarisation, les ONGs spécialisées et les organisations paysannes ; - former les agents de vulgarisation et des ONGs spécialisées pour un meilleur appui à la formation des producteurs et de leurs organisations ; - former les producteurs en s'appuyant sur les champs écoles ; - informer et sensibiliser les producteurs. 	8.2. Finances rurales	9. Appui à la mise en œuvre du Programme	42.213.767	

I- INTRODUCTION :

Pendant près de vingt ans, de 1965 à 1985, l'agriculture congolaise s'est caractérisée par une forte implication de l'Etat dans les différentes fonctions y relatives. Malheureusement, cette implication avait omis d'asseoir les bases d'une promotion de la petite exploitation paysanne qui se retrouve aujourd'hui en proie à plusieurs blocages.

Après le désengagement de l'Etat du secteur productif, la conséquence immédiate est que la production paysanne se révèle incapable de satisfaire les besoins nationaux en produits alimentaires. Ce qui a conduit aux niveaux galopants des importations qui dépassent ces dernières années cent (100) milliards de F.CFA par an.

Il s'agit là d'une situation insoutenable qui contraste avec le potentiel du pays dans le domaine agroalimentaire. En effet, le Congo dispose de terres cultivables estimées à dix (10) millions d'hectares, d'un immense réseau hydrographique, d'une importante pluviométrie, de riches pâturages, d'une ressource humaine adéquate dont une valorisation assidue devrait mettre le pays à l'abri de cette dépendance alimentaire massive.

A cause de ce déclin de l'agriculture, (secteur dont le développement aurait pu servir de moteur au développement économique du pays), le Congo connaît une situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté notoire, tant dans les villes que dans les campagnes.

C'est pour faire face à la montée vertigineuse de ces deux fléaux que le Gouvernement a adopté une série de mesures contenues dans les stratégies de relance du secteur agro-pastoral et halieutique. Pour cela, il s'est appuyé sur les différents engagements auxquels le pays a souscrits, à savoir : les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Sommet Mondial de l'Alimentation, la Déclaration de Maputo relatif au volet agricole du NEPAD. Au plan interne, ces mesures de relance du secteur productif agricole s'appuient également sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (en cours d'élaboration), à travers laquelle l'agriculture est appelée à jouer un rôle capital, non seulement pour lutter contre la pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire, mais aussi pour diversifier les bases de l'économie nationale.

L'agriculture reste donc, de ce fait, au cœur des stratégies visant à améliorer la situation alimentaire et la prospérité des zones rurales, pourvu que sa pérennité soit assurée à long terme par l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources naturelles, d'une intensification, d'une diversification et d'une valorisation des productions nationales par l'introduction d'innovations technologiques simples, mais adaptées aux différentes zones agroécologiques et l'usage des intrants de qualité.

Pour ce faire, il faut assurer une mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Ce qui exige une redynamisation des activités de commercialisation, une amélioration des conditions de stockage, de conservation et de transformation, une facilitation de l'accès au crédit, une réactivation de la recherche et de la vulgarisation, un renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux, ainsi que le soutien efficace de l'Etat dans son rôle régalién et le concours des partenaires au développement.

C'est dans ce sens qu'est conçu le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA), dont la mise en œuvre poursuit comme objectif principal : vaincre la faim et combattre l'insécurité alimentaire, par une maximisation de la production nationale. Pour atteindre cet objectif, le programme s'appuie sur une approche participative avec l'implication et la participation soutenues de tous les acteurs : les producteurs à la base, les collectifs locaux, les ONGs, les privés, les structures décentralisées de l'administration et les partenaires au développement.

Etant entendu que la sécurité alimentaire est un concept qui vise à garantir aux ménages et aux individus, la disponibilité et/ou l'accès permanent à une alimentation suffisante et de qualité nutritive adéquate, le PNSA rejoint les préoccupations du Gouvernement en matière de développement agro-pastoral et halieutique qui sont, entre autres :

- la redynamisation et/ou la revalorisation de la production nationale ;
- la réduction des niveaux d'importation des produits alimentaires ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- la réduction de la pauvreté par l'augmentation substantielle des revenus, et l'amélioration du niveau de vie des populations, les populations rurales surtout ;
- le renforcement des capacités tant des cadres, des exploitants que des organisations agricoles à la base et leur professionnalisation ;
- la lutte contre le chômage, etc.

Le PNSA, étape fondamentale dans la lutte contre la pauvreté, visera prioritairement les zones les plus sensibles et les populations les plus vulnérables en proie à des problèmes d'insécurité alimentaire. A cet effet, il s'exécutera en parfaite synergie avec les autres programmes ou projets ayant des objectifs ou activités similaires. Les actions à mener dans le cadre du PNSA visent donc à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs de la production dans le but d'assurer aux populations la disponibilité, et l'accessibilité des denrées alimentaires à tout moment et en tout lieu.

II- CONTEXTE :

2.1. CADRE GENERAL

Située en Afrique centrale, et couvrant une superficie de 342.000 km², la République du Congo s'étend sur 1.200 km de part et d'autre de l'Equateur, de 5°5' sud à 3°30' nord, entre le 12° et le 18° de longitude est. Le pays est limité au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola, à l'est par la République Démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon et l'océan Atlantique. Il s'ouvre par une façade de 170 km de long sur l'océan Atlantique. Son relief se caractérise par une basse zone alluviale au nord (Cuvette congolaise) qui occupe le tiers du territoire national, une zone de hauts plateaux et de collines au centre, la zone du plateau des cataractes au sud, de la vallée du Niari et du massif du Chaillu à l'ouest, la chaîne montagneuse du Mayombe à l'extrême ouest et enfin la plaine côtière qui ouvre le pays à l'océan.

De par sa position géographique, la République du Congo constitue l'une des principales portes d'entrée et de sortie de l'Afrique centrale ; ce qui lui confère le statut de pays de transit. Placé sous l'influence du climat équatorial au nord, subtropical au centre et tropical humide au sud-ouest, le pays connaît deux grandes saisons : une saison sèche de juin à septembre et une saison des pluies d'octobre à mai avec une interruption de décembre à février.

Le Congo figure parmi les pays les plus arrosés du continent africain, grâce à une importante pluviométrie annuelle comprise entre 1200 et 2000 mm, et un vaste réseau hydrographique organisé autour de deux bassins principaux : le bassin du fleuve Congo au nord et celui du Kouilou-Niari au sud-ouest.

La forêt et la savane se partagent le territoire national à raison de vingt deux (22) millions d'hectares pour la forêt et douze (12) millions d'hectares pour la savane.

La population du Congo est actuellement de trois millions et demi d'habitants, dont 48% d'hommes et 52% de femmes. La densité moyenne est de 8,7 habitants au km². Toutefois, la population est inégalement répartie entre la campagne (43%) et la ville (57%). Ce qui est une conséquence immédiate de

Au plan institutionnel, on note également l'absence d'une politique clairement définie en matière de sécurité alimentaire et d'un organe chargé spécifiquement de conduire cette politique.

Au plan organisationnel. La production agricole est justifiée par l'œuvre des petits producteurs à la base qui, eux-mêmes, ne sont pas bien organisés ; et ne disposent pas de capacités suffisantes pour prétendre arriver à la professionnalisation dans différentes filières. La faiblesse de la commercialisation constitue également une autre raison de démotivation. A ceci s'ajoute l'absence d'un secteur privé dynamique qui aurait pu imprimer un effet d'entraînement.

Au plan des communications. A ce niveau, la contrainte la plus sérieuse est l'enclavement de l'espace rural, qui isole les grands bassins de production. En effet, bien que le Congo soit reconnu, grâce à sa position géographique, comme pays de transit pour ses voisins, il se pose au niveau interne un manque réel d'entretien des voies de communication. Comme conséquence immédiate de l'enclavement, les prix de transport sont très élevés, tant pour le chemin de fer que les transports terrestres ou fluviaux. Ce qui influence conséquemment les coûts de production.

A tout ceci s'ajoutent aussi la fragilité et la relative pauvreté des sols, même si la disponibilité foncière ne constitue pas encore un facteur limitant de la production (à peine 2% seulement des terres sont exploitées).

IV- LE PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNSA)

4.1. JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années, à cause des faiblesses de son agriculture, le Congo est obligé d'importer d'énormes quantités de denrées alimentaires pour satisfaire les besoins de sa population. A ce propos, on note également que le montant de la facture due à cette dépendance est sans cesse croissant : de 15,1 milliards de francs CFA par an vers les années 1980, il se situe actuellement à plus d'une centaine de milliards de francs CFA par année.

Cette situation constitue un vrai drame à cause du contraste avec le potentiel agricole du pays, dont une mise en valeur, bien organisée, suffirait pour produire de la nourriture en abondance et faire plus tard du Congo un pays exportateur de produits agricoles. Pour le moment, il convient de signaler qu'en matière de développement humain, le Congo est classé au 140ème rang mondial parmi 175 pays, et figure également parmi les pays d'Afrique les plus endettés.

Le diagnostic de la situation révèle que les principaux freins du secteur agricole aujourd'hui sont de plusieurs ordres :

- **Au plan technique** : la faiblesse de la productivité du travail agricole due à l'utilisation de moyens de production rudimentaires, à la non utilisation d'intrants performants et à la non maîtrise de l'eau ;

- **Au plan institutionnel** : l'inefficacité des services officiels d'appui et d'encadrement agricole, la timide implication des ONG et des privés dans le développement rural ;

- **Au plan économique** : l'enclavement des zones de production qui rend difficile l'accès au marché ; l'inorganisation des circuits de commercialisation, de distribution, de transformation et/ou de conservation ; l'inexistence de structures appropriées de crédits ;

- **Au plan financier** : la faiblesse du soutien financier, l'absence d'appui fiscal et douanier.

Justement pour remédier à cette situation, le Gouvernement a adopté en sa réunion du 19 novembre 2003, les stratégies de relance de la production agricole 2004-2013. Il convient de

signaler que ces stratégies visent la levée de ses contraintes au développement agricole, afin de faciliter le redémarrage de la production nationale. Il s'agit bien pour le Gouvernement de revaloriser l'agriculture, en vue de relever les défis ci-après :

- la lutte contre la pauvreté ;
- la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires ;
- l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales ;
- la réduction des coûts de produits agricoles ;
- la contribution notable des secteurs agropastoral et halieutique à l'économie nationale.

Pour cela, la redynamisation du secteur productif agricole doit s'appuyer sur une intensification et une diversification de la production, dont l'Etat doit pouvoir assurer l'impulsion à travers un soutien et des appuis multiformes et conséquents. L'objectif ainsi visé est d'aider à faire face aux deux grands enjeux stratégiques qui sont :

1. la réduction de la dépendance alimentaire et, par conséquent, la participation à la restauration des équilibres macro-économiques ;
2. la création d'emplois durables, ce qui aurait pour effet bénéfique, en plus de l'amélioration des conditions de vie des paysans, la réduction du chômage et la fixation des jeunes dans les zones rurales.

Le Gouvernement pense aussi mettre en place des politiques spécifiques pour favoriser le désenclavement des zones rurales, la promotion de PME, et de coopératives diverses, basées sur les activités agricoles ; le renforcement des capacités opérationnelles des producteurs, l'appui financier, fiscal et douanier, l'appui technique aux exploitants, l'accès à la terre, etc., en se basant sur :

- la participation des bénéficiaires au développement communautaire ;
- l'appui aux organisations de base ;
- la mise en synergie et l'établissement de partenariats entre les différents intervenants sur le terrain ;
- la définition des cadres juridiques et des codes appropriés.

4.2. OBJECTIFS

L'objectif fondamental du PNSA est d'aider le Congo à améliorer sa sécurité alimentaire, grâce à une augmentation de la productivité et de la production, une amélioration et diversification de la production vivrière en les associant à d'autres mesures devant assurer aux populations un accès adéquat à des denrées alimentaires de qualité, tout en préservant les ressources de base.

Pour ce faire, le PNSA se fixe comme objectifs spécifiques de :

- 1) améliorer la production végétale, animale et halieutique par : (i) un renforcement des capacités des producteurs agricoles ; (ii) un apport de nouvelles technologies adaptées pour la production, la transformation et la conservation ; (iii) une utilisation d'intrants de qualité ; et (iv) une maîtrise des principaux facteurs de production (l'eau, la fertilité des sols, l'accès à la terre) ;
- 2) renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux ;
- 3) améliorer la commercialisation et la transformation des produits ;
- 4) améliorer les revenus monétaires des ruraux et diversifier leurs sources de revenu ;
- 5) mettre en place et renforcer le dispositif de suivi, d'alerte et de réaction rapide ;
- 6) améliorer aussi bien la quantité que la qualité de la production nationale, afin de réduire la dépendance alimentaire ; et améliorer la situation nutritionnelle ;
- 7) favoriser la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles par l'adoption de nouvelles techniques de production adaptées et durables.

4.3. APPROCHE ET CONCEPTION DU PROGRAMME

PROBLEMATIQUE

La sécurité alimentaire au Congo est fortement dépendante des productions agricoles, animales et halieutiques nationales. Cependant, celles-ci ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins de la population. Le faible niveau de performance de l'agriculture influence la disponibilité alimentaire dans le pays ainsi que la situation nutritionnelle. Le nombre de personnes sous-alimentées au Congo est estimé entre 1998 et 2005 à environ 32% de la population totale. Il faut en effet ajouter aux facteurs initiaux la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages qui ne couvre plus leurs besoins. L'inefficacité des systèmes de transfert inter-régionaux et de distribution des denrées alimentaires limite également la régularité des approvisionnements entre les campagnes et les villes.

Par conséquent, le PNSA s'inscrit dans une approche qui vise à renverser cette tendance, et à rétablir les équilibres nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire des populations.

APPROCHE CONCEPTUELLE

La stratégie de formulation du PNSA est fondée sur l'analyse du contexte et des potentialités de chaque région du Congo à assurer la sécurité alimentaire ; et les capacités institutionnelles et organisationnelles existantes. Tout le processus (formulation et stratégie de mise en œuvre) est conduit suivant une approche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (groupements et associations de producteurs et de services, paysans, éleveurs, ONG, institutions de recherche et de développement, services techniques et administratifs de l'Etat, les partenaires au développement etc.).

Le contenu du Programme et sa mise en œuvre sont basés sur la consolidation des acquis des programmes et projets nationaux portant sur la sécurité alimentaire, y compris les initiatives des partenaires portant sur le même domaine. C'est ainsi que le PNSA intègre les acquis du PSSA et ceux d'autres programmes similaires. C'est sur cette base qu'ont été définis un cadre stratégique, des objectifs spécifiques, des sous-programmes prioritaires et, un plan d'investissement orienté vers l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Enfin, la conduite de la formulation, qui est essentiellement menée par des capacités nationales, laisse présager une appropriation durable. L'engagement du Gouvernement à mobiliser ces ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières) pour la mise en œuvre et le suivi du programme est un gage pour atteindre l'objectif principal de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire national. De même, la stratégie de mise en œuvre sera axée sur la participation des services décentralisés des ministères concernés et l'appel aux ONG locales et les organisations de producteurs, afin d'augmenter les chances de durabilité du Programme.

4.4. BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires du programme sont :

- les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs, transformateurs de produits, transporteurs et commerçants) ;
- les institutions publiques et privées (un appui leur sera apporté après identification des besoins) ;
- les femmes et les jeunes, compte tenu de leur situation spécifique.

Bref, le nombre global des bénéficiaires directs est estimé à près de 300.000 personnes, auxquelles il faut ajouter les différentes institutions d'appui et les privés ainsi que l'ensemble

des consommateurs congolais.

4.5. LOCALISATION

Le présent programme se propose de couvrir tous les départements administratifs du pays. Les zones précises d'implantation seront définies au fur et à mesure, en fonction de leur degré de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire, des initiatives prises par les communautés de base et les collectivités décentralisées. Le Comité d'Orientation se chargera de veiller strictement au choix des zones les plus prioritaires.

4.6. CONTENU DU PROGRAMME

SOUS-PROGRAMME 1 : VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES DE BASE :

Composante 1.1. : MAITRISE DE L'EAU

Dans le sous-secteur de l'agriculture irriguée, l'on note que les ressources hydroagricoles du pays constituent un potentiel très élevé, estimé à 400.000 hectares. Cependant, la superficie irriguée ne dépasse pas les 100 hectares. Les surfaces irriguées par pompage sont celles des ceintures maraîchères aménagées par Agri-Congo, le Centre de Vulgarisation de Techniques Agricoles (CVTA) de Kombé. Elles couvrent environ une cinquantaine d'hectares.

La plupart des petits exploitants, travaillant dans les zones périphériques des grands centres urbains, utilisent en général une irrigation artisanale à base d'outils rudimentaires (arrosoirs, seaux...).

OBJECTIFS

Cette composante complète et renforce les actions prévues dans le cadre des autres composantes : la sécurisation, l'intensification et la diversification des productions agricoles. L'objectif principal poursuivi est d'augmenter les superficies bénéficiant d'aménagements hydroagricoles, et de renforcer les capacités locales de mise en valeur et d'entretien des aménagements.

Ainsi, tous les sites retenus pour le maraîchage pourront bénéficier des infrastructures de maîtrise d'eau, en préconisant l'usage des technologies localement maîtrisables. La deuxième sphère d'intervention va concerner les aménagements piscicoles. La troisième sphère va porter sur l'extension de la technologie de la riziculture irriguée, et la quatrième sphère portera sur l'irrigation des cultures vivrières.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la composante maîtrise de l'eau sont les suivants :

- des données fiables, permettant le lancement des appels d'offre, sont disponibles ;
- 150 ouvrages pour le maraîchage sont construits ;
- 15.375 étangs sont construits ;
- 1.000 hectares de riziculture irriguée sont aménagés en petits périmètres de 0,5 ha ;
- 1.300 hectares de cultures vivrières sont aménagés en petits périmètres de 0,5 ha ;
- 260 motopompes sont acquises, et effectivement utilisées.

ACTIVITES

Les actions de la composante visent l'aménagement et la mise en valeur de petits périmètres irrigués de taille allant de 0,5 à 5 hectares et des étangs de 300 m², facilement maîtrisables par les organisations de producteurs. Les principales activités à mener et les résultats attendus, dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, sont :

- la réalisation d'infrastructures de collecte et de distribution d'eau pour les cultures maraîchères (238,75 hectares), soit

ment, et n'existent à l'intérieur du pays qu'au travers de leurs antennes. D'une manière globale, beaucoup d'ONGs sont jeunes, peu expérimentées et dépourvues de moyens logistiques. Cependant, on note que parmi elles, certaines ont acquis une expérience acceptable, leur permettant de servir d'intermédiaires techniques ou même financiers auprès des partenaires au développement. C'est le cas d'Agri-Congo, Caritas, ADECOR, CONADEC, ASU, ACIR, ATV, FEFCO, FJEC, AUSA, etc.

III - ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

3.1. SITUATION ALIMENTAIRE

Pour la majeure partie de la population congolaise, le droit à l'alimentation n'est pas encore garanti, et la réalisation de la sécurité alimentaire du pays constitue encore un défi majeur si l'on se réfère à la définition de ce concept par le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996, à savoir : un état où « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

En effet, les indicateurs sur le profil de pauvreté au Congo révèlent que 67% de personnes vivent en dessous du seuil d'un dollar EU par jour, et que le 1/3 de la population congolaise souffre de faim. Selon le rapport de la République du Congo au Sommet Mondial de l'Alimentation, cinq ans après, tenu en juin 2002, le nombre de personnes sous-alimentées s'élevait à 900.000 individus en 1996, puis à 1.400.000 en 1998-1999 suite aux guerres répétitives. En l'an 2000, ce nombre est descendu à environ 800.000 personnes.

En dépit de l'existence d'immenses espaces cultivables (10 millions d'hectares), des pâturages naturels abondants, une façade maritime et des cours d'eau poissonneux ainsi que des conditions climatiques favorables à la réalisation de deux cycles annuels d'agriculture pluviale, le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est loin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population (sauf pour le manioc), tel que résumé ci-après pour les principales spéculations :

- le manioc et le plantain, aliments de base des Congolais, sont cultivés sur l'ensemble du territoire (surtout le manioc) et leur niveau d'autosuffisance alimentaire est presque atteint (97% pour le plantain), voire légèrement dépassé (104% pour le manioc). Cependant, cette situation tend à se dégrader car on assiste maintenant à une dégénérescence avancée du matériel végétal, suite aux diverses maladies du manioc (virose, bactériose, pourriture, mosaïque, cochenille) ;
- la production céréalière locale (riz, maïs) ne satisfait pas la consommation nationale : par exemple, la production de maïs ne couvre pas les besoins des hommes et des animaux ; quant au riz, la production est insignifiante malgré l'existence de zones de production et de tradition de production rizicole. Le Congo importe aujourd'hui la presque totalité du riz consommé ;
- le niveau d'autosuffisance en arachide, haricot et soja, principales sources d'apport en protéines végétales n'est que de 25% pour l'arachide, 6% pour le haricot et nul pour le soja ;
- la production de légumes et de fruits pourrait atteindre un niveau d'autosuffisance satisfaisant, si les problèmes phytosanitaires, de conservation et d'évacuation qui la caractérisent étaient résolus ;
- le déficit animalier du pays est très important, et se manifeste d'une manière visible par un apport insuffisant en protéines caractérisant la malnutrition. La disponibilité en produits d'élevage (viandes rouges, blanches et œufs de tables) est de l'ordre de 10% seulement ;
- les productions halieutiques, dominées essentiellement par les produits de pêche maritime puis continentale, donnent un taux d'autosuffisance de 41%.

Dans ces conditions, pour couvrir les besoins alimentaires des

populations, le pays fait de façon chronique recours aux importations alimentaires qui s'élèvent à près de 120 milliards de francs CFA. Ces importations se sont accrues dans le temps. De 31 milliards en 1990, elles ont atteint 92 milliards en 2002, et sont plus importantes pour les produits carnés, les céréales, les farines et féculents, les légumes, les huiles et graisses.

3.2. SITUATION NUTRITIONNELLE

La malnutrition est très manifeste au niveau des couches les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes du troisième âge, ménages à bas revenus) et se traduit par :

- un faible poids à la naissance qui affecte 15% des nouveau-nés ;
- un retard de croissance et une malgreure pour 30% des enfants ;
- une insuffisance pondérale pour 16% des enfants de moins de 5 ans ;
- une insuffisance en fer et acide folique pour 70% des mères enceintes.

Les disponibilités énergétiques quotidiennes assurées par la production nationale sont en deçà des recommandations du comité mixte OMS/FAO pour l'Afrique. Ces recommandations sont de : 2.393 kilocalories, 59 grammes de protéines et 9% de kilocalories protéiniques contre des recommandations de 2.400 kilocalories/personne/jour, une ration protéinique de 70 grammes/personne/jour avec 12% de kilocalories protéiniques. En définitive, les principaux problèmes nutritionnels du Congo sont liés à la malnutrition protéino-énergétique, auxquels se greffent des carences spécifiques en nutriments (fer, vitamine A, iode, etc.)

Enfin, les problèmes nutritionnels du Congo s'expliquent par :

- une disponibilité alimentaire insuffisante liée à : la faiblesse de la production agropastorale et halieutique locale, l'insuffisance des revenus, l'absence d'une culture de conservation, de transformation et de stockage de vivres et la saisonnalité de l'offre en produits ;
- une ignorance des questions nutritionnelles par les populations et le recours à des habitudes alimentaires inadéquates.

Pour faire face à cette situation désastreuse, le Gouvernement a adhéré au PSSA depuis août 2000, et s'est engagé à faire participer pleinement ses populations bénéficiaires dans la conduite des projets et programmes en vue de la réalisation de la sécurité alimentaire.

3.3. RESULTATS ET IMPACTS PROVISOIRES

DU PROGRAMME SPECIAL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

La manifestation de l'intérêt du Congo à participer au PSSA remonte à juin 1999. Après une formulation en 2000, suivie en 2001 de la signature des deux accords (accord UTF/001/PRC et accord tripartite de coopération Sud-Sud), le PSSA n'a commencé ses activités sur le terrain qu'à partir de janvier 2003, en s'appuyant sur les composantes suivantes :

- a) la maîtrise de l'eau ;
- b) l'intensification des cultures vivrières ;
- c) la diversification des systèmes de production ;
- d) l'analyse des contraintes, le suivi-évaluation.

Le financement de l'actuelle phase pilote dont la fin est attendue pour décembre 2006 est assuré par le Gouvernement congolais et par la FAO notamment à travers son programme de coopération technique (TCP 2903 pour l'appui à la maîtrise de l'eau ; TCP 2904 pour l'appui à la diversification).

Bien qu'une évaluation des activités de cette phase pilote n'ait pas encore été faite, on est en droit de dire que, malgré les fai-

blesse enregistrées par le projet (faiblesse de nature financière et organisationnelle ayant entraîné un démarrage tardif des campagnes agricoles), quelques résultats assez encourageants ont pu être obtenus à ce jour :

- les technologies innovantes promues auprès des paysans ont permis d'obtenir des rendements moyens globalement satisfaisants, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Cultures	Rendements traditionnels (en kg/ha)	Rendements obtenus avec les innovations (en kg/ha)
Arachide	300	600
Maïs	500	800
Soja	500 à 700	1.360
Riz Paddy	800	2.200

Source : PSSA

- grâce à la réalisation de quelques ouvrages hydroagricoles (puits, bassins, digues et barrages, citernes, réseau de distribution) et de centres maraichers ont été créés et aménagés. Certains bénéficiaires de ces installations ne cachent pas leur joie de trouver désormais une occupation rémunératrice ;
- des tests de riziculture irriguée ont été menés et réussis à Oyou-Gamboma (district d'Ewo) et à Brazzaville (les abords de la rivière Tsiémé à Mfilou) ;
- l'introduction de l'élevage a suscité un engouement de beaucoup de personnes qui manifestent leur désir de figurer parmi les bénéficiaires ;
- l'installation d'un atelier, qui sert désormais de centre de formation sur les techniques de transformation des produits agricoles, où une première vague de quarante (40) femmes viennent de bénéficier d'une formation. Certaines parmi elles commencent à s'installer à leur compte ;
- la formation réussie des bénéficiaires sur les techniques de fabrication de la pierre à lécher ;
- la vulgarisation de la technique d'extraction de lait de soja et sa transformation en fromage ;
- le renouvellement de la souche du Tilapia nilotica à partir de l'importation de quelques géniteurs et alevins de la Côte d'Ivoire ;
- à cette action, certaines stations piscicoles ont été reprises en partie, et remises à des groupes de pisciculteurs (cas des stations d'Ewo et de Madingou) ;
- nombre d'étangs mis en place était de trente huit (38) en avril 2005 pour une superficie globale de 11.700 m² ;

- l'introduction et la vulgarisation de la technique des micro-jardins et des cultures hydroponiques qui passionnent actuellement beaucoup de candidats, parmi lesquels les femmes, les jeunes, les retraités. La production moyenne au mètre carré de certaines cultures avoisine les prévisions bibliographiques (1,5 kg/m² pour le cas des endives). Pour d'autres cultures, les résultats sont nettement supérieurs : cas de la laitue, la baselle, la morelle (verte et noire), l'amaranthe ;

- l'installation des pharmacies vétérinaires villageoises et la formation des auxiliaires en santé animale de base constituent également des éléments importants conduisant vers l'auto développement des communautés villageoises. Ces acquis méritent d'être sauvegardés, capitalisés et approfondis.

Toutes ces activités ont été menées dans seize (16) sites :

- Pointe-Noire et Tchiamba-Nzassi (département du Kouilou) ;
- Dolisie, Mossendjo et Kimongo (département du Niari) ;
- Kingoma/Madingou (département de la Bouenza) ;
- Ignié (département du Pool) ;
- Lékana (département des Plateaux) ;

- Oyo, Boundji et Ngoko (département de la Cuvette centrale) ;
- Ewo, Etoumbi, Mbomo, Kellé (département de la Cuvette ouest) ;

Le nombre de bénéficiaires selon les composantes est le suivant :

- **Intensification des cultures** : 1.684 dont 1.123 femmes et 561 hommes, répartis dans 12 groupements de cultures maraichères et 47 groupements de cultures vivrières ;
- **Diversification des systèmes de production** :
 - petit élevage : 144 bénéficiaires dont 88 hommes et 56 femmes ;
 - pisciculture : 50 bénéficiaires dont 40 hommes et 10 femmes ;
 - transformation des produits : 150 personnes dont 120 femmes et 30 hommes.
- **Micro-jardins** : 149 bénéficiaires dont 104 hommes et 45 femmes.

Le programme a appuyé un total de 2.177 bénéficiaires directs dont 1309 hommes et 868 femmes.

L'analyse des résultats atteints et des obstacles rencontrés lors de la mise en place du PSSA (désenclavement des bassins de production, commercialisation, transformation, conservation et stockage des produits) ont permis à la cellule de coordination de faire les recommandations ci-après, à prendre en considération dans le cadre du PNSA :

- appui aux bénéficiaires ;
- appui aux ONG ;
- recherche de partenariat et mise en synergie avec le PAM pour soutenir les actions de cantonnement villageois ;
- appui aux artisans pour la fabrication et/ou la réparation de petites machines destinées à la transformation des produits ;
- la nécessité, pour les unités d'élevage, de comptabiliser toutes les activités relatives à la mise en place de ces unités, et de considérer le coût global comme un crédit à rembourser par exemple sur une période de quatre (4) ans, après une période de grâce d'un an ;
- les résultats probants obtenus dans certains domaines avec la coopération vietnamienne, militent en faveur d'une reconduction de la coopération Sud-Sud dans le cadre du PNSA et dans les disciplines où l'expertise nationale fait défaut.

3.4. CONTRAINTES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Comme indiqué ci-avant, le Congo dispose d'un énorme potentiel agropastoral et halieutique, qu'il suffirait de mettre en valeur, pour pouvoir atteindre un niveau satisfaisant d'autosuffisance et de sécurité alimentaires. Apparemment, les contraintes à la sécurité alimentaire sont ici surtout d'ordre institutionnel et organisationnel, même s'il en existe également quelques unes au plan des voies de communication.

Au plan institutionnel La principale contrainte est la faiblesse des capacités opérationnelles du ministère chargé du secteur agricole, même s'il présente l'avantage de regrouper en son sein, contrairement à d'autres pays, les trois volets de la production rurale : la production végétale, l'élevage et la pêche.

Cette faiblesse est essentiellement due : (i) au manque de ressources financières allouées à l'encadrement ; (ii) au vieillissement du personnel, et donc aux départs massifs à la retraite. Aussi, le ministère de l'agriculture se vide véritablement. Certains postes, à l'intérieur du pays, sont aujourd'hui sans animateurs. Si d'ici à cinq (5) ans des recrutements ne sont pas autorisés au niveau de la fonction publique au bénéfice de l'agriculture, on court le risque certain de rendre pratiquement inopérant ce ministère. Ce qui équivaldrait à sa fermeture.

et plantées à racine sont aussi très prisées par les congolais.

L'intensification de la culture des tubercules et plantées à racine, constitue alors un des piliers forts du PNSA du Congo. La forte demande des producteurs en matériel végétal performant (exemple de la pomme de terre) et l'existence de débouchés potentiels offrent des opportunités certaines pour ces cultures.

OBJECTIF

La composante vise la promotion et l'intensification de ces cultures dans le pays. Son objectif principal est de promouvoir et d'accroître la productivité des systèmes de production à base de tubercules et de plantées à racine, et de développer les activités connexes génératrices de revenus chez les producteurs pratiquant ces cultures. Ainsi, la composante s'attellera à :

- promouvoir et développer la culture des tubercules et des plantées à racine dans les différentes zones agroécologiques ;
- diversifier les sous-produits de qualité, et améliorer le revenu des producteurs par des technologies modernes de transformation.

RESULTATS ATTENDUS

- en dehors des variétés améliorées existantes, d'autres variétés de manioc et d'igname sont introduites.
- un matériel végétal performant, sain et adapté à la diversité des situations agro écologiques est disponible et accessible aux producteurs ;
- 20 à 25% des producteurs des zones du projet cultivent chaque année du matériel végétal amélioré ;
- les rendements des tubercules et des plantées à racine ont augmenté ;
- le revenu des producteurs est amélioré ;
- les productions sont effectivement commercialisées ;
- les sous-produits de qualité, sains et hygiéniquement acceptables pour les consommateurs, sont disponibles à prix abordables au plus grand nombre ;
- les unités de transformation, économiquement viables, sont créées ;
- 30.500 exploitants sont suivis dans le cadre de la production des tubercules et des cultures à racine, et à raison de 0,5 hectare par exploitant.

ACTIVITES

Les principales activités à mener, dans le cadre de cette sous-composante, consisteront en :

- l'introduction et la diffusion d'un matériel végétal performant et sain, à partir des pays et Institutions partenaires, et sa multiplication sur les sites primaires de multiplication ;
- l'identification, avec la participation des producteurs, de sites secondaires et de parcelles de multiplication du matériel végétal ;
- le choix des villages et des EVE pour la mise en place des champs-écoles et des parcelles de démonstration, sans oublier l'organisation des visites inter paysannes ;
- la formation des producteurs sur les technologies modernes de transformation, l'hygiène liée à la transformation, et l'utilisation et l'entretien des équipements ;
- le renforcement des capacités des producteurs en marketing et en gestion d'unité de transformation ;
- la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données, ainsi que la rédaction des rapports et des référentiels techniques.

BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires de cette composante sont :

- les producteurs et leurs organisations, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables ;
- les agents des structures d'encadrement et de formation,

les ONGs et autres opérateurs privés, partenaires du projet qui bénéficieront des différentes formations, des référentiels techniques, ainsi que de moyens de travail dans le cadre du partenariat.

COUT :

Le coût total de la sous-composante tubercules et plantées à racine est de trois milliards cinq cent quatre vingt sept millions (3.587.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

- la stratégie de mise en œuvre du projet est centrée sur un partenariat fort entre la recherche, les institutions étatiques de formation et d'encadrement, la direction départementale du ministère de l'agriculture, les ONGs et autres privés partenaires, ainsi que les producteurs eux-mêmes, organisés en groupements associatifs ;
- la forte implication des producteurs permettra de multiplier utilement les champs-écoles et, par le processus des visites inter paysanne, de prendre en compte les choix, les préoccupations et le savoir-faire des producteurs dans la promotion de cette culture ;
- les ONGs et autres privés dans les localités, apporteront leur expérience dans la fabrication locale des équipements agricoles de transformation et conservation, pour une meilleure valorisation des récoltes ;
- la collecte, le traitement et l'analyse des données, suivis de la rédaction des rapports et des référentiels techniques, permettront d'assurer une plus large diffusion et adaptation des résultats de cette composante du programme.

SOUS-PROGRAMME 3 : PRODUCTIONS URBAINES ET PERIURBAINES

Composante 3.1 : MARAICHAGE EN ZONES URBAINES ET PERIURBAINES

PROBLEMATIQUE

Les cultures maraichères se pratiquent généralement dans les bas-fonds des zones urbaines et périurbaines. Dans le cas du Congo, ces zones correspondent aux chefs-lieux de départements et de district ainsi qu'aux communes. Le climat permet de produire une gamme variée de légumes (légumes exotiques et légumes locaux). Malgré la faible maîtrise des techniques de production et le caractère rudimentaire du matériel utilisé, ces cultures sont bien rentables. En effet, une étude auprès des maraichers de la capitale économique, Pointe-Noire, fait ressortir des revenus variant entre 2 à 5 millions FCFA par an sur un hectare (culture de chou).

La production locale est quelque peu méconnue, mais d'après le service de statistiques agricoles (données recueillies auprès du ministère du commerce), le Congo importe les légumes suivants : tomates, poireau, pois, haricot vert en conserve, légumes feuilles de Kinshasa, pour une quantité de 27.678 tonnes valant 2,14 milliards de francs CFA par an (importation en volume des légumes de 1998 à 2002).

La production des légumes frais n'arrive pas à satisfaire les besoins des populations urbaines. Ce qui se traduit par des importations qui contribuent à des sorties de devises. Le maraichage constitue une source importante de revenu, surtout pour les jeunes diplômés sans emploi. Toutefois, cette production se heurte aux difficultés suivantes :

- problèmes d'acquisition de semences et coût élevé de celles-ci ;
- coût élevé des engrais et produits phytosanitaires ;
- non maîtrise de l'eau ;
- inexistence de structures de conservation ;
- problème foncier.

OBJECTIF

L'objectif global de cette composante est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu urbain. Une action bien ciblée dans ce domaine contribuera à réduire le nombre de personnes sous-alimentées à Brazzaville, évalué en 2000 à 32% de la population totale. Pour y parvenir, les objectifs spécifiques suivants doivent être réalisés :

- créer les conditions d'un environnement favorable pour les cultures maraichères au Congo ;
- concevoir et développer un mécanisme adéquat d'approvisionnement en intrants, pour les rendre accessibles aux producteurs d'une manière durable (crédit, circuit de distribution etc.) ;
- favoriser la mise en place d'infrastructures de stockage adaptées aux spécificités des produits maraichers pour le marché intérieur ;
- faciliter l'installation d'unités de transformation par des mesures incitatives ; ainsi des études sur les opportunités d'affaires devront être réalisées, en vue de capter l'intérêt des opérateurs privés capables d'investir ;
- rendre opérationnelle, à la fin du projet, une unité de transformation pour les principaux produits maraichers par zone spécialisée.

LOCALISATION

Tel qu'indiqué dans le document sur les stratégies de développement agricole (2004-2013), les zones urbaines et périurbaines visées en priorité par cette composante sont celles de Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Nkayi, Ouesso, Mossendjo, et les chefs-lieux des départements.

RESULTATS ATTENDUS

- 470 familles ou bénéficiaires individuels sont installés sur 239 hectares à raison de 0,5 hectare par famille ;
- les connaissances sur la filière maraichère périurbaine sont mises à jour ;
- 75 à 90% des maraichers périurbains identifiés, sont effectivement encadrés ;
- l'approvisionnement en matériel et outillage de production est assuré, et le circuit mis en place est fonctionnel ;
- les producteurs encadrés sont formés et maîtrisent l'utilisation des engrais et pesticides ;
- les produits maraichers périurbains sont présentés selon les normes de qualité ;
- les circuits de commercialisation sont améliorés, et les possibilités d'exportation explorées.

ACTIVITES

- réalisation des infrastructures de collecte et de distribution d'eau pour les cultures maraichères (238,75 hectares), soit trente (30) ouvrages par an ;
- mise à jour des connaissances sur la filière du maraichage périurbain ;
- mise en place d'un mécanisme d'encadrement des producteurs ;
- mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en matériel et outillage de production ;
- formation des producteurs à l'utilisation judicieuse des engrais et pesticides ;
- amélioration des circuits de commercialisation intérieure, voire d'exportation des produits maraichers en zone CEMAC

BENEFICIAIRES

- les maraichers périurbains sont les bénéficiaires directs de la sous-composante à travers l'organisation, l'amélioration et la commercialisation assurées de leurs productions, ainsi que l'amélioration substantielle de leurs revenus ;
- les femmes revendeuses constituent le second groupe de bénéficiaires par leurs activités ;

- la population, en général, profitera de l'amélioration de la qualité de la nourriture et de la disponibilité de produits maraichers à prix abordables ;

- les agents des structures d'encadrement, les ONGs et les privés bénéficieront des moyens de travail du programme et surtout des guides de procédures techniques.

COUT

Le coût de la composante « productions maraichères en zones urbaines et périurbaines » est estimé à quatre cent cinq millions huit cent quatre vingt mille (405.880.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

- la mise en œuvre de la composante sera basée sur les organisations des producteurs dont elle suscitera la création là où elles n'existent pas, et appuiera le renforcement de celles qui existent ;
- la direction départementale du ministère de l'agriculture ainsi que les agents de la coopération sud-sud, en charge du maraichage, pourront assurer l'encadrement technique et la formation des maraichers sur les sites identifiés par le PNSA ;
- le partenariat devra être établi avec les institutions susceptibles de contribuer à l'amélioration du circuit de commercialisation existant et à la recherche de nouveaux débouchés.

Composante 3.2. PRODUCTIONS ANIMALES EN MILIEU URBAIN ET PERIURBAIN

Les activités d'élevage, et particulièrement le petit élevage, jouent un rôle important dans la stratégie de lutte pour la sécurité alimentaire et contre la pauvreté. Elles constituent non seulement une source de produits d'une haute valeur nutritive (viande, œufs, etc.), mais aussi une source de revenus et d'opportunités d'emplois pour les jeunes désœuvrés, les diplômés sans emploi, les femmes, etc.

Ces activités trouvent leur pleine justification dans le contexte du Congo qui souffre d'un important déficit en produits d'origine animale, en raison d'une production nationale très faible.

Cette composante peut être subdivisée en trois (3) sous-composantes : sous-composante aviculture, sous-composante petits ruminants, et sous-composante productions porcines.

OBJECTIFS GENERAUX

Les actions envisagées dans le cadre de cette composante visent l'augmentation de la production nationale des produits d'origine animale (viande et œufs), à travers un appui adéquat aux petits producteurs. Outre, l'augmentation de la production, cette démarche permettra aussi une création d'emplois et une diversification des revenus.

L'approche stratégique retenue est la mise en place de petites unités d'élevage devant servir de modèle de diffusion de techniques améliorées d'élevage, et auxquelles le projet apportera un appui sous forme de prêts remboursables en nature ou en espèce.

Les activités prévues sont similaires à celles considérées en milieu rural, mais avec les différences ci-après :

- la priorité est accordée aux zones urbaines et périurbaines ;
- l'essentiel des unités de volailles et de porcs (70%) est à installer dans les zones urbaines et périurbaines contre 30% en zone rurale ;
- la situation est tout à fait différente en ce qui concerne les unités d'élevage de petits ruminants qui seront installées en majorité (80%) en zones rurales, compte tenu de la disponibilité en pâturages naturels, et 20% en zones urbaines et périurbaines.

- 30 ouvrages par an ;
- l'aménagement de 461,25 hectares d'étangs, en raison de 92,25 hectares par an et pour un total de 1.025 exploitants ;
- l'aménagement et la mise en valeur de 1.000 hectares de riziculture irriguée en petits périmètres de 0,5 hectare par exploitant ;
- l'irrigation de 1.300 hectares de cultures vivrières en petits périmètres de 0,5 hectare par exploitant ;
- l'appui à l'acquisition de 260 motopompes ;
- la mise en place de comités de gestion des ouvrages et la formation des usagers ;
- le suivi post-projet (maintenance des équipements et fonctionnement des équipes de gestion).

COUTS

Le coût de la composante maîtrise de l'eau pour la période des cinq (5) ans, est de quatre milliards cinq cent cinquante quatre millions huit cent quatre vingt onze mille (4.554.891.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La gestion des périmètres aménagés doit être assurée par les populations bénéficiaires, appuyées dans un premier temps par les structures d'encadrement (services publics, ONGs). Les travaux de terrassement, les fouilles, l'installation souterraine des PVC d'irrigation doivent être réalisés par des tâcherons, de façon à minimiser leur coût de réalisation.

Composante 1.2. : GESTION DE LA FERTILITE DES SOLS

Les sols du Congo sont, le plus souvent ferrallitiques, très fragiles, acides et sensibles aux érosions hydriques et/ou éoliennes (fort lessivage et appauvrissement en éléments minéraux). Ils sont hydromorphes dans la Cuvette congolaise. Leur mise en valeur nécessite des techniques spéciales de conservation et d'aménagement. Les terres cultivables sont évaluées à dix (10) millions d'hectares (FAO, 1996 et 2001).

OBJECTIFS

Au Congo, les agriculteurs ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour l'acquisition d'engrais chimiques, et négligent par ailleurs (surtout pour les cultures vivrières) de mettre en valeur la fumure organique.

Les problèmes de baisse de fertilité des sols sont en grande partie dus à l'érosion hydrique des terres, à la destruction de la biomasse par les feux de brousse (chasse), et à la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis.

Le système de culture extensif, basé sur la jachère, qui permettait jadis de régénérer la fertilité des sols, connaît ses limites ces dernières années à cause de la baisse de la durée de celle-ci. La gestion de la fertilité des sols impliquera donc des interventions à différents niveaux :

- les agriculteurs à l'échelle de leurs parcelles et de leur exploitation ;
- les autres acteurs de l'espace rural : éleveurs et chasseurs.

L'objectif de cette composante est de mettre à la disposition des producteurs, des techniques simples et peu coûteuses de gestion de la fertilité des sols, adaptées à la diversité des situations agraires et appropriables, permettant d'accroître durablement les rendements des cultures tout en conservant les ressources naturelles de base. De manière spécifique, la composante se chargera de :

- mettre en place et former les producteurs à la maîtrise des techniques simples et peu coûteuses de gestion de la fertilité des sols, combinant les ouvrages légers de lutte contre l'érosion et l'apport de la matière organique à l'échelle de la parcelle ;

lisation et la formation des producteurs, le choix des exploitations pilotes, et la mise en place des parcelles de démonstration.

SOUS PROGRAMME 2 : INTENSIFICATION DES CULTURES

L'agriculture congolaise est dominée par un secteur paysan, composé de petites exploitations dispersées, utilisant un outillage rudimentaire et des méthodes traditionnelles de production. Les rendements sont faibles, et la production nationale ne couvre pas les besoins nationaux.

Le secteur agricole congolais a subi de plein fouet le changement de politique de l'Etat dans le domaine de la production (abandon des domaines et sociétés étatiques) et de désengagement (fermeture des offices de commercialisation, des entreprises agroalimentaires et des structures d'approvisionnement en intrants) ; ainsi que les effets des conflits armés de 1997 à 2000.

Le faible niveau de performance du secteur agricole influence directement la disponibilité alimentaire dans le pays, ainsi que la situation nutritionnelle de la population. De 1998 à 2000, environ 32% de la population totale était sous-alimentée.

L'intensification envisagée permettra d'augmenter et d'améliorer la production agricole, et par conséquent de réduire le déficit alimentaire et de contribuer à la résolution du problème de la malnutrition. Pour ce faire, il faudra, en plus des itinéraires techniques intensifs, produire et mettre à la disposition des producteurs des semences sélectionnées de qualité, à la fois pour les cultures irriguées et pour les cultures pluviales. Un appui conséquent sera aussi envisagé en faveur des producteurs de semences, incluant le stockage, le contrôle de qualité et la certification.

Le sous-programme intensification des cultures s'articule autour des cultures vivrières dont :

- les cultures à graines (céréales entre autres) ;
- les plantes à racines et tubercules.

Composante 2.1. : CULTURES A GRAINE

L'arachide, le haricot, le sésame viennent compléter les produits alimentaires de base du Congo. Les importations s'élevaient à 539 millions de FCFA pour l'arachide et 4.737.885 FCFA pour le haricot. Ces importations auxquelles s'ajoutent celles du riz et du maïs montrent l'inadéquation entre les besoins et le faible niveau de production au plan national. Par conséquent, la sécurité alimentaire ne peut être envisagée sans une perspective d'accroissement durable de la production nationale, basée sur une intensification raisonnée de ces cultures.

De même, une place de choix doit être réservée à la culture de soja, en raison de son importance dans l'alimentation tant humaine qu'animale.

OBJECTIF

L'objectif de la composante est d'identifier la production des cultures à graine, notamment l'arachide, le haricot, le paddy, le maïs, le soja, le sésame etc., grâce à l'utilisation de semences améliorées de qualité, d'itinéraires techniques productifs et économiquement viables, voire une mécanisation adaptée.

RESULTATS ATTENDUS

- les semences de variétés améliorées et productives sont introduites ;
- 53.412 exploitants seront formés et suivis sur l'intensification des cultures à graine et exploiteront 0,5 hectare chacun ;
- 500 riziculteurs formés vont bénéficier des infrastructures de collecte et de distribution d'eau et occuperont chacun

0,5 hectare ;

- les paysans et/ou groupements multiplicateurs de semences, formés et qualifiés, sont disponibles en nombre suffisant dans chaque zone agroécologique, prenant en compte les différents systèmes de production ;
- les paysans et/ou groupements multiplicateurs de semences maîtrisent les techniques de traitement et de stockage ;
- les semences sélectionnées de qualité sont disponibles et accessibles ;
- des variétés, adaptées aux exigences organoleptiques des consommateurs des différentes zones agro-écologiques, sont identifiées ainsi que les systèmes de production correspondants ;
- les semences de ces variétés sont disponibles et accessibles dans chaque zone agroécologique ;
- les rendements des tubercules et cultures à graine et, à racine ont augmenté de façon significative ;
- plus de la moitié des organisations paysannes encadrées par le PNSA cultivent la même parcelle pendant plus de cinq (5) ans, avant de l'abandonner en jachère ;
- des outils de production adaptés sont identifiés, introduits et sont accessibles à au moins 25% des producteurs ;
- 2.600 exploitants en cultures vivrières vont bénéficier de l'irrigation sur des périmètres de 0,5 hectare par exploitant.

ACTIVITES

Les principales activités de la composante consistent à :

- la fourniture des semences des variétés améliorées aux producteurs ;
- la formation des paysans multiplicateurs ;
- l'intensification de la culture des variétés à graine, en appliquant des itinéraires techniques intensifs, économiquement viables, et appropriables par les producteurs ;
- l'appui aux producteurs et/ou groupements pour leur approvisionnement en outils adaptés.

BENEFICIAIRES

Le projet couvre l'ensemble du territoire national. A l'intérieur de chaque zone, il prendra en compte les différents systèmes de productions, et recommandera des innovations aux différents types d'exploitation.

Les bénéficiaires seront constitués des producteurs, des ONG et autres privés, et des structures d'appui et de vulgarisation.

COUT

Le coût total de la sous-composante intensification des cultures à graine s'élève à deux milliards deux cent quatre treize millions six cent soixante cinq mille (2.293.665.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre de cette composante est basée sur un partenariat étroit entre la recherche, les organisations paysannes, les ONG et autres privés, les institutions étatiques d'encadrement et de formation.

Composante 2.2. : TUBERCULES ET PLANTES A RACINE

Les tubercules et les plantes à racine cultivées au Congo sont : l'igname, le tarot, la patate douce, la pomme de terre et le manioc.

Le manioc constitue à lui seul l'aliment de base des congolais ; il est consommé sous plusieurs formes. Sa culture couvre tout le territoire national, et constitue un bon produit de rente pour les paysans. Malheureusement, cette culture est aujourd'hui l'objet de beaucoup d'attaques, principalement de la mosaïque africaine du manioc qui est devenue une pandémie, réduisant ainsi la production de 10T/ha à 2T/ha. Les autres tubercules

urbaine ;
- promotion de réseaux de distribution d'intrants d'élevage et de produits vétérinaires.

RESULTAT ATTENDU

- création de 1.000 unités d'élevage d'aulacodes.

ACTIVITES A REALISER

- appui à la construction des installations d'élevage et l'acquisition des animaux de reproduction ;
- formation des éleveurs et des agents d'encadrement ;
- appui à la création d'associations professionnelles.

COUTS

Le coût global de cette sous-composante est de quatre cent deux millions (402.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

Le choix des bénéficiaires d'unités d'élevage d'aulacodes constituera la première étape dans la mise en place de cette composante. Du choix des premiers bénéficiaires dépendra en effet la réussite du projet, car le remboursement du prêt (octroyé aux producteurs en nature ou en espèces) par ces derniers permettra de servir d'autres membres des groupements. Les autorités locales ainsi que les agents d'encadrement du ministère de l'agriculture aideront à la réalisation du meilleur choix, tandis que Agri-Congo appuiera le projet en matière de formation des producteurs.

SOUS-PROGRAMME 4 : DIVERSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Composante 4.1. : DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES EN MILIEU RURAL

Les activités d'élevage, et particulièrement le petit élevage, jouent un rôle important dans la stratégie de lutte pour la sécurité alimentaire et contre la pauvreté. Elles constituent, non seulement, une source de produits d'une haute valeur nutritive (viande, œufs, etc.), mais aussi une source de revenus et d'opportunités d'emplois pour les jeunes désœuvrés, les diplômés sans emploi, les femmes, etc.

Ces activités trouvent leur pleine justification dans le contexte du Congo qui souffre d'un important déficit en produits d'origine animale, en raison d'une production nationale très faible. Le pays fait, par ailleurs, face à un problème crucial d'emplois des jeunes.

A l'instar des activités prévues en milieu urbain et périurbain, cette composante est aussi subdivisée en trois (3) sous-composantes : sous-composante « aviculture », sous-composante « petits ruminants », et sous-composante « productions porcines ».

OBJECTIFS GENERAUX

Outre une contribution à l'accroissement de la production locale de produits d'origine animale (viande et œufs) à travers un appui adéquat aux petits producteurs, la composante « développement des productions animales en milieu rural » vise l'augmentation et la création d'emplois, ainsi que la diversification des revenus des populations rurales.

A l'instar de la sous-composante similaire envisagée dans le sous-programme relatif aux productions en zones urbaines et périurbaines, l'approche stratégique retenue ici repose aussi sur :

- la mise en place de petites unités d'élevage, devant servir de modèle de diffusion des techniques améliorées d'élevage ;
- l'appui que le projet apportera à ces unités d'élevage sous forme de prêts remboursables en nature ou en espèce.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- promotion de l'élevage villageois amélioré ;
- augmentation de la production et des revenus ;
- appui aux privés pour la distribution d'intrants ;
- formation des bénéficiaires ;
- soutien à la formation des associations professionnelles des producteurs.

RESULTATS ATTENDUS

Volailles. Mise en place de :

- 3.100 unités d'élevage de poules locales ;
- 1.200 unités d'élevage de pintades ;
- 200 unités d'élevage de canards ;
- 400 unités d'élevage de pigeons.

Petits ruminants (ovins - caprins). Mise en place de :

- 6.500 unités d'élevage de petits ruminants.

Porcins. Mise en place de :

- 370 unités d'élevage de porcs.

ACTIVITES

- identification des sites et des bénéficiaires ;
- sensibilisation et fourniture aux bénéficiaires de plans type de construction des installations d'élevage ;
- acquisition et livraison aux bénéficiaires du matériel d'appui à la construction des locaux d'élevage, ainsi que du matériel d'élevage ;
- construction des locaux d'élevage ;
- acquisition et livraison des intrants d'élevage et vétérinaires ;
- formation des bénéficiaires et assainissement du milieu ;
- achat et livraison des animaux reproducteurs ;
- suivi et évaluation des activités ;
- formation des auxiliaires locaux en santé animale de base ;
- mise en place des pharmacies vétérinaires locales.

COUT

Le coût total de la composante « productions animales en zone rurale » est estimé à quatre milliards cinq cent quarante un millions quatre vingt dix sept mille (4.541.097.000) de francs CFA.

La description détaillée de la composante « production animales en zone rurale », avec ses sous-composantes (sous-composante aviculture ; sous-composante petits ruminants ; et sous-composante productions porcines), est faite ci-après.

Sous-composante 4.1.1. : AVICULTURE

Comparée à l'aviculture moderne ou semi-moderne, l'aviculture traditionnelle (villageoise) est la plus répandue dans le pays, car elle est pratiquée à la fois dans les villes et dans les campagnes. Cependant, le pays manque cruellement de statistiques fiables sur le cheptel avicole national. On sait, toutefois, que l'espèce la plus élevée est la poule locale. Les autres espèces comme le canard, la pintade, le pigeon, l'ole, etc. ne sont élevées qu'en petit nombre. Aussi, quatre espèces sont retenues dans le cadre du PNSA : le poulet, la pintade, le canard et le pigeon.

Le mode d'élevage préconisé est la semi liberté (poulailler avec une cour clôturée) pour réduire les dépenses liées à l'alimentation. L'unité d'élevage comprendra :

- pour les poules : un poulailler pour parentaux de 15 m², une poussinière de 10 m², et une cour clôturée de 300 m² ;
- pour les pintades : un poulailler pour parentaux de 20 m², une poussinière de 15 m², et une cour clôturée de 400 m² ;

- pour les canards : elle sera identique à celle des poules ;
- pour les pigeons : un pigeonnier de 10 m², placé à l'intérieur d'une cour clôturée de 50 m².

Toutes les installations seront construites avec des matériaux locaux disponibles dans la zone du projet.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des revenus ;
- contribution à l'augmentation de la production nationale et au renforcement de la sécurité alimentaire ;
- amélioration de la situation nutritionnelle locale et nationale.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- promotion de l'élevage avicole villageois amélioré, par la vulgarisation de techniques performantes d'élevage ;
- promotion d'un secteur privé dynamique pour la commercialisation des intrants vétérinaires et d'élevage ;
- formation d'auxiliaires villageois en santé animale de base pour les soins de proximité (vaccination, déparasitage).

RESULTATS ATTENDUS

- installation de :
 - 3.100 unités d'élevage de poules locales ;
 - 1.200 unités d'élevage de pintades ;
 - 200 unités d'élevage de canards ;
 - 400 unités d'élevage de pigeons.

ACTIVITES A REALISER

- appui à la construction des locaux d'élevage et à l'achat de volailles reproductrices ;
- formation à la conduite des élevages villageois améliorés ;
- formation des auxiliaires en santé animale de base ;
- appui à l'installation des pharmacies vétérinaires villageoises ;
- soutien à la formation des associations professionnelles ;
- suivi et évaluation des activités.

COUT

Le coût de la sous composante est de un milliard six soixante sept millions neuf cent quarante un mille (1.661.941.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La réalisation de cette composante demandera une responsabilisation entière des communautés villageoises et l'implication véritable des agents de terrain, des ONGs et des privés. Le rôle des communautés villageoises sera déterminant dans la sensibilisation et la sélection des bénéficiaires démonstrateurs.

Les agents de terrain des services décentralisés de l'Etat et les ONGs interviendront dans le suivi, l'encadrement et la formation des bénéficiaires pour le renforcement de leurs capacités opérationnelles. Les privés devront s'impliquer dans la commercialisation des intrants et dans la production, deux facteurs importants de la mise en œuvre de la filière avicole.

Sous composante 4.1.2. : PETITS RUMINANTS

L'élevage de petits ruminants est pratiqué dans presque tous les départements du Congo. Le mode d'élevage prédominant est la divagation. Les races élevées sont de petit format et de faible productivité. Le PNSA compte rationaliser cet élevage en apportant quelques améliorations d'ordre technique (habitat, alimentation, santé, etc.).

L'unité type d'élevage de petits ruminants comprendra une bergerie ou une chevrerie de 30 m² et un enclos de 500 m².

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à la production nationale des viandes rouges et à la réduction des importations ;
- contribution à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des revenus ;
- amélioration de la situation nutritionnelle locale et nationale ;

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- développement de l'élevage d'ovins et de caprins villageois amélioré, par la diffusion de techniques performantes d'élevage ;
- promotion de réseaux locaux de distribution d'intrants vétérinaires et d'élevage ;

RESULTAT ATTENDU

- installation de 6.500 unités d'élevage de petits ruminants (ovins ou caprins).

ACTIVITES A REALISER

- appui à la construction des locaux d'élevage et à l'achat des animaux de reproduction ;
- formation des bénéficiaires et agents d'encadrement à la conduite des élevages villageois améliorés ;
- soutien à la formation des associations professionnelles ;
- suivi et évaluation des activités.

COUT

Le coût total de la sous composante est de deux milliards quatre cent quatre vingt six millions deux cent quarante mille (2.486.240.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre de la sous-composante « petits ruminants » sera basée sur l'action conjuguée d'une part, de la coordination du programme et les agents des services décentralisés du ministère de l'agriculture ; et d'autre part, des communautés villageoises, des autorités locales, des ONG et des communautés villageoises, des autorités locales, des ONG communautaires » permettra une durabilité des activités, dans la mesure où elle aidera à intéresser de nouveaux bénéficiaires, au fur et à mesure que se fera le remboursement du prêt.

Sous-composante 4.1.3. : PRODUCTIONS PORCINES

L'élevage de porcs n'est pas très développé dans le pays. On le rencontre dans les départements de la Bouenza, du Pool, des Plateaux, du Niari et autour des grandes villes comme Brazzaville et Pointe-Noire. La race la plus répandue est la « Large White » qui est exploitée dans des porcheries améliorées. Il existe aussi des élevages villageois liés principalement à la race locale de type ibérique.

Le PNSA fera la promotion de l'élevage villageois amélioré dans les zones rurales, urbaines et périurbaines, basé sur le principe de « semi-liberté ». L'unité type d'élevage porcine comprendra une porcherie de 31,5 m² et une cour clôturée de 400 m².

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à l'augmentation de la production nationale de viande et réduction des importations ;
- contribution à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des revenus ;
- amélioration de la situation nutritionnelle de la population

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- promotion de l'élevage traditionnel amélioré en zones urbaine et périurbaine;
- augmentation de la production et des revenus ;
- appui aux privés pour la distribution d'intrants ;
- formation des bénéficiaires ;
- soutien à la formation des associations professionnelles de producteurs.

RESULTATS ATTENDUS

- Volailles.** Mise en place de :
- 7.400 unités d'élevage de poules locales ;
 - 2.900 unités d'élevage de pintades ;
 - 500 unités d'élevage de canards ;
 - unités d'élevage de pigeons.

Petits ruminants (ovins, caprins). Mise en place de :

- 1.700 unités d'élevage de petits ruminants.

Porcins. Mise en place de :

- unités d'élevage de porcs.

ACTIVITES

- identification des sites et des bénéficiaires ;
- sensibilisation et fourniture aux bénéficiaires des plans-type de construction des installations d'élevage ;
- acquisition et livraison aux bénéficiaires du matériel d'appui à la construction des locaux d'élevage, ainsi que du matériel d'élevage ;
- construction des locaux d'élevage ;
- acquisition et livraison d'intrants d'élevage et de produits vétérinaires ;
- formation des bénéficiaires et assainissement du milieu ;
- achat et livraison des animaux reproducteurs ;
- suivi et évaluation des activités.

COUT

Le coût total de la composante « productions animales en zones urbaines et périurbaines » est estimé à cinq milliards huit cent vingt millions (5.820.000.000) de francs CFA.

La description des trois sous-composantes (aviculture, petits ruminants et productions porcines) qui constituent la composante Productions animales en zones urbaines et périurbaines est faite ci-après

Sous-composante 3.2.1. : AVICULTURE

Comparée à l'aviculture moderne ou semi-moderne, l'aviculture traditionnelle (villageoise) est la plus répandue dans le pays, car elle est pratiquée à la fois dans les villes et dans les campagnes. L'espèce la plus élevée est la poule locale. Les autres espèces comme le canard, la pintade, le pigeon, l'oie, etc. ne sont élevées qu'en très petits nombres. A l'instar de beaucoup d'autres pays africains, le Congo manque cruellement de statistiques fiables sur le cheptel avicole national.

Quatre (4) espèces sont retenues dans le cadre du PNSA : le poulet, la pintade, le canard et le pigeon. Le mode d'élevage préconisé est la semi-liberté (un poulailler, plus une cour clôturée) pour réduire les dépenses liées à l'alimentation. L'unité d'élevage comprendra :

- pour les poules : un poulailler de 15 m² pour les parentaux, une poussinière de 10 m², et une cour clôturée de 300 m² ;
- pour les pintades : un poulailler de 20 m² pour les parentaux, une poussinière de 15 m², et une cour clôturée de 400 m² ;
- pour les canards : elle sera identique à celle des poules ;
- pour les pigeons : un pigeonnier de 10 m² placé à l'in-

térieur d'une cour clôturée de 50 m².

Toutes les installations seront construites avec des matériaux locaux disponibles en abondance dans la zone de projet.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des revenus ;
- contribution à l'augmentation de la production nationale et au renforcement de la sécurité alimentaire ;
- amélioration de la situation nutritionnelle locale et nationale.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- promotion de l'élevage avicole traditionnel amélioré par la vulgarisation de techniques performantes d'élevage ;
- promotion d'un secteur privé dynamique pour la commercialisation des intrants vétérinaires et d'élevage;
- formation des auxiliaires locaux en santé animale de base, pour assurer les soins de proximité (vaccination, déparasitage).

RESULTATS ATTENDUS

- installation de :

- * 7.400 unités d'élevage de poules locales ;
- * 2.900 unités d'élevage de pintades ;
- * 500 unités d'élevage de canards ;
- * 1.000 unités d'élevage de pigeons.

ACTIVITES A REALISER

- appui à la construction des locaux d'élevage et à l'achat de volailles reproductrices ;
- formation à la conduite des élevages traditionnels améliorés ;
- formation des auxiliaires en santé animale de base ;
- appui à l'installation des pharmacies vétérinaires locales ;
- soutien à la formation des associations professionnelles ;
- suivi et évaluation des activités.

COUT

Le coût total de cette sous-composante est de trois milliards huit cent vingt millions (3.870.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La réalisation de cette composante demandera une responsabilisation entière des communautés villageoises, et l'implication véritable des agents de terrain, des ONGs et des privés. Le rôle des communautés villageoises sera déterminant dans la sensibilisation et la sélection des bénéficiaires démonstrateurs.

Les agents de terrain des services décentralisés de l'Etat ainsi que les ONG interviendront dans le suivi, l'encadrement et la formation des bénéficiaires pour le renforcement de leurs capacités opérationnelles. Les privés devront s'impliquer dans la commercialisation des intrants et même de la production, qui sont deux facteurs importants dans la mise en œuvre de la filière avicole.

Sous-composante 3.2.2. : PETITS RUMINANTS

L'élevage de petits ruminants est pratiqué dans presque tous les départements du Congo. Le mode d'élevage prédominant est la divagation. Les races élevées sont de petit gabarit et de faible productivité. Le PNSA compte rationaliser cet élevage en apportant quelques améliorations d'ordre technique (habitat, alimentation, santé, etc.).

L'unité type d'élevage de petits ruminants comprendra une bergerie ou une chèvrerie de 30 m² et un enclos de 500 m².

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à la production nationale de viande rouge et à la réduction des importations ;
- contribution à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des revenus ;
- amélioration de la situation nutritionnelle locale et nationale.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- développement de l'élevage traditionnel amélioré, d'ovins et de caprins, par la diffusion de techniques améliorées d'élevage ;
- promotion de réseaux locaux de distribution d'intrants d'élevage et de produits vétérinaires ;

RESULTATS ATTENDUS

- installation de 1.700 unités d'élevage de petits ruminants (ovins ou caprins).

ACTIVITES A REALISER

- appui à la construction des locaux d'élevage et à l'achat des animaux ;
- le reproduction ;
- formation des bénéficiaires et agents d'encadrement à la conduite des élevages traditionnels améliorés ;
- soutien à la formation des associations professionnelles ;
- suivi et évaluation des activités.

COUT

Le coût de cette sous-composante est de six cent vingt un millions cinq cent soixante mille (621.560.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre de la sous-composante petits ruminants sera basée sur l'action conjuguée d'une part, de la coordination du programme et des agents des services décentralisés du ministère de l'agriculture ; et d'autre part, des communautés locales, des autorités locales, des ONGs et privés. L'observation du principe de la chaîne de « solidarité communautaire » permettra une durabilité des activités, dans la mesure où elle aidera à intéresser les nouveaux bénéficiaires au fur et à mesure que se fera le remboursement du prêt.

Sous-composante 3.2.3. : PRODUCTIONS PORCINES

L'élevage porc n'est pas très développé dans le pays. On le rencontre dans les départements de la Bouenza, du Pool, des Plateaux, du Niari et autour des grandes villes : Brazzaville et Pointe-Noire. La race la plus répandue est la « Large White » qui est exploitée dans des porcheries améliorées. Il existe aussi des élevages villageois liés principalement à la race locale de type ibérique.

Le PNSA fera la promotion de l'élevage traditionnel amélioré dans les zones rurales, urbaines et périurbaines, basée sur le principe de « semi-liberté ». L'unité type d'élevage porcine comprendra une porcherie de 31,5 m² et une cour clôturée de 400 m².

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à l'augmentation de la production nationale de viande et réduction des importations ;
- contribution à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des revenus ;
- amélioration de la situation nutritionnelle de la population et de sécurité alimentaire du pays.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- promotion de l'élevage porcine traditionnel amélioré, à tra-

- vers un appui à l'installation des unités pilotes d'élevage;
- développement de réseaux locaux de distribution d'intrants d'élevage et de produits vétérinaires ;
- promotion des activités de la transformation de la viande porcine.

RESULTAT ATTENDU

- création de 1.000 unités d'élevage de porcs.

ACTIVITES A REALISER :

- appui à la construction des installations d'élevage et à l'acquisition des animaux de reproduction ;
- formation des bénéficiaires et des agents d'encadrement ;
- appui à l'installation des pharmacies vétérinaires villageoises ;
- soutien à la création d'associations professionnelles ;
- formation des auxiliaires locaux en santé animale.

COUT :

Le coût total de la sous-composante est de neuf cent seize millions huit cent quatre mille (916.804.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

Les communautés locales de base constituent le premier niveau de la chaîne de mise en œuvre de la sous-composante. Elles seront responsabilisées dans le choix des premiers bénéficiaires des unités d'élevage, qui sera validé plus tard par les autorités locales et la coordination du programme. Grâce au principe de remboursement du prêt obtenu, il sera possible de pérenniser les activités engagées dans le cadre de ce programme.

Sous-composante 3.2.4. : DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE NON CONVENTIONNEL

Parmi les élevages non conventionnels, on retiendra surtout celui des aulacodes (agoutis). Ce type d'élevage est pratiqué de façon artisanale dans le pays, au sol ou en batteries. L'expérience la plus récente sous forme semi-moderne est celle initiée au cours de l'année 2002 dans le cadre du projet sous-régional intitulé « Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique centrale (DABAC) ». Financé par l'Union Européenne, le projet avait pour principaux objectifs la diffusion de l'aulacode par l'installation d'éleveurs en zones périurbaines au Gabon, au Cameroun et au Congo.

Le projet a permis de relancer la station de Tchimbamfouka à Pointe-Noire et de créer celle de Kombé à Brazzaville, avec Agri-Congo comme agent d'exécution. Au 31 juillet 2004, les deux stations comptaient déjà 324 géniteurs.

Le PNSA se propose, par conséquent, de développer l'élevage de l'aulacode en zone urbaine et périurbaine. Chaque unité d'élevage d'aulacodes comprendra une aulacoderie constituée d'un petit bâtiment en matériaux locaux et de cages en batteries faites de matériaux de récupération. Le cheptel de fondation sera constitué de huit (8) têtes à raison de sept (7) femelles et un (1) mâle.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à l'augmentation de la production nationale de viande et réduction des importations ;
- contribution à la diversification des revenus et à la lutte contre la pauvreté ;
- amélioration de la situation nutritionnelle de la population et de la sécurité alimentaire du pays.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- développement de l'élevage des aulacodes, à travers l'appui à l'installation d'unités d'élevage en zones urbaine et péri-

- de nouveaux ;
- diversifier les espèces fruitières ;
- assurer la couverture nationale en protéines d'origine végétale ;
- approvisionner les collectivités urbaines en bois de chauffe et bois d'œuvre.

RESULTAT ATTENDU

- création de forêts communautaires (environ 400) pour une superficie totale de 2.500 hectares.

ACTIVITES A REALISER

- appui à l'organisation des producteurs et des transformateurs, et à la mise en place des plantations villageoises et périurbaines ;
- réhabilitation et création de parcs de multiplication ;
- mise en place d'un dispositif d'encadrement et de formation.

Ces interventions concernent aussi bien l'agroforesterie que la foresterie communautaire.

COUT

2.500 hectares, avec un coût de mise en place à l'hectare de 400.000 FCFA, soit un milliard (1.000.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de cette composante exige une étude préalable, afin de déterminer les zones agro-écologiques où elle sera réalisée. Pour ce qui est du Moringa, il serait bon que sa vulgarisation intègre l'arboriculture.

Il y aura au total 2.500 hectares en 5 ans, soit 500 hectares à aménager par an, à raison de 25 hectares par district et par an, pour 20 districts (avec au moins 4 sites d'intervention par district).

SOUS-PROGRAMME 5 : COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

Composante 5.1. : STOCKAGE ET CONSERVATION

SOUS-COMPOSANTE 5.1.1. : STOCKAGE ET CONSERVATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE

Le stockage performant des produits alimentaires et leur éventuelle transformation dans la zone de production sont deux activités susceptibles d'augmenter la valeur marchande de ces produits, et d'accroître ainsi le revenu des producteurs.

La conservation en bonne condition (emballage approprié, ventilation suffisante, absence de parasites, etc.) des produits permet de réduire les pertes, et de différer la période de vente pour bénéficier de la hausse des prix du marché. L'organisation villageoise du stockage des aliments de base permettra également d'éviter des ventes précoces, suivies d'achat onéreux en période de soudure.

OBJECTIF

Cette composante a pour objectif d'apporter un appui à l'amélioration des conditions de stockage et de conservation des produits d'origine végétale.

ACTIVITES A REALISER

- Dans le cadre de cette composante les activités à mener sont les suivantes :
- appui à la construction (en matériaux locaux) des magasins et hangars de stockage et des silos villageois ;
- sensibilisation des paysans à une meilleure gestion des

stocks familiaux ;

- formation des paysans à la gestion des stocks alimentaires ;
- amélioration des techniques de conservation et de stockage des aliments au niveau de l'exploitation.

MISE EN ŒUVRE

La démarche à entreprendre dans le domaine consiste à organiser localement les producteurs pour un meilleur stockage de leur production. Les magasins de stockage à installer seront construits en matériaux locaux par les groupements, alors que le programme assurera l'approvisionnement en matériaux non disponibles sur place. Les denrées à conserver seront fournies par les membres des groupements (stockage individuel), et/ou achetées par les groupements (stockage collectif). Ces groupements et les producteurs individuels bénéficieront d'un appui du PNSA pour une formation portant sur l'organisation et la gestion de stocks.

SOUS-COMPOSANTE 5.1.2. : CONSERVATION DES PRODUCTIONS D'ORIGINE ANIMALE ET HALIEUTIQUE

Les produits d'origine animale sont souvent conservés par salaison, séchage et par l'action du froid.

L'emballage souvent utilisé est le sac en jute, en sisal ou toute autre fibre végétale pour les viandes boucanées et poissons fumés ou séchés ; une méthode qui laisse à désirer, car, ces sacs étant perméables, les viandes et les poissons peuvent être attaqués par les souris, les mouches et autres insectes.

Ainsi, une attention particulière sera accordée aux connaissances techniques et agroalimentaires des producteurs, afin de choisir les moyens de conservation les plus adaptés.

OBJECTIF

Compte tenu de son importance, l'objectif clé sera de mettre à l'année longue à la disposition des consommateurs des aliments sains et de haute valeur nutritive.

ACTIVITES A REALISER

Au Congo, l'abattage n'est généralement pas fait dans les conditions requises d'hygiène. En outre, la méthode de conservation laisse parfois à désirer (congélation suivie de décongélation puis de re-congélation).

Ici, les activités vont consister :

- à la mise à la disposition des populations, au niveau des chefs-lieux de district et des grands centres urbains, des aires d'abattage ;
- au renforcement des capacités des producteurs sur les techniques de conservation ;
- au choix d'emballages appropriés pour le transport des viandes et des poissons.

COUT

Le coût total de cette composante (infrastructures de stockage et conservation des produits d'origine végétale, animale et halieutique) est estimé à un milliard cent cinquante millions (1.150.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

Elle consistera surtout à suivre et assister les producteurs de viandes et de poissons pour une meilleure conservation de ces denrées.

Composante 5.2. : TRANSFORMATION

SOUS-COMPOSANTE 5.2.1: TRANSFORMATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE ET HALIEUTIQUE

Les activités de traitement, de transformation industrielle et de conditionnement des produits d'origine végétale sont très peu développées, compte tenu du faible volume des productions, des coûts élevés des équipements, et des difficultés d'accès au crédit.

Les fruits subissent en général des transformations par les femmes en jus de fruit, confiture et sirop. Ce qui facilite leur conservation et procure une valeur ajoutée, en cas de commercialisation. Pour les autres produits, cette transformation se fait de manière archaïque et comme suit :

- dans certaines zones de grande production, les femmes transforment le gombo ainsi que le piment en les faisant sécher et écraser par des techniques traditionnelles ;
- parmi les racines et tubercules (manioc, patate douce, igname), seul le manioc est transformé à grande échelle en farine, en chicouangue (pain de manioc) et cossettes de manioc. La transformation en gari et amidon n'est pas encore très vulgarisée.

ACTIVITES A REALISER

a) Installation, au profit des communautés villageoises, des matériels et équipements ci-après sous forme d'unité de service :

- des petits moulins à foufou motorisés et mobiles ;
- des décortiqueuses de paddy ;
- des presses à huile artisanales ;
- des broyeurs mélangeurs pour la fabrication d'aliments ;
- des matériels appropriés pour la transformation de fruits en jus;
- du matériel approprié pour les produits halieutiques ;
- des aires d'abattage.

b) Mise en place de petites unités de service dans les localités identifiées par le PNSA et suivi de ces unités.

COUT

Le coût total de cette composante est évalué à un milliard cinq cent dix millions (1.510.000.000) de francs CFA.

Composante 5.3. : COMMERCIALISATION

Le désengagement de l'Etat de tout ce qui peut être confié au secteur privé, a entraîné la fermeture des structures étatiques qui s'occupaient de la commercialisation, telles que l'Office des Cultures Vivrières (OCV) et l'Office du Café Cacao (OCC).

La commercialisation de la production nationale est aujourd'hui assurée en partie par le secteur privé (volaille, viande, légumes) et dans une moindre mesure par les producteurs eux-mêmes. Mais, dans l'ensemble, ils ne contribuent que très imparfaitement à l'approvisionnement des centres urbains. La faible fluidité des denrées alimentaires entre les centres de production et les lieux de consommation est due essentiellement aux raisons suivantes :

- coûts de transport élevés, dus au mauvais état des routes et des pistes rurales des bassins de production vers les lieux d'approvisionnement et de vente, et à divers autres freins tels que les frais de barrières et charges administratives ;
- insuffisance de la concurrence entre commerçants, due à la difficulté d'accès des nouveaux opérateurs aux crédits d'équipement et de campagne (ressources monétaires, entrepôts ou magasin de stockage) ;
- dispersion de la production commercialisable et organisa-

tion inadéquate des producteurs ;

- faiblesse du pouvoir d'achat des ménages ;
- insuffisance d'information sur les marchés (prix, quantités disponibles dans les différentes zones).

OBJECTIF

La composante commercialisation vise à créer un environnement favorable pour un meilleur écoulement des produits agricoles.

ACTIVITES A REALISER

Les activités à mener consisteront à :

- appui l'émergence des coopératives de commercialisation des produits agricoles ;
- facilitation à l'accès au crédit de commercialisation ;
- élaboration d'un cadre réglementaire concernant l'activité de commercialisation des produits agricoles ;
- mise en place des marchés d'intérêt national, régional et local (MIN, MIR, MIL) ;
- mise en place des installations collectives de commercialisation (aires d'abattage, chambres froides, hangar ou magasin de stockage) ;
- réhabilitation des voies de desserte villageoise. Il s'agit surtout de pistes additionnelles, car l'essentiel du désenclavement doit être pris en compte par le programme national routier.

COUT

Le coût de la composante est estimé à cent cinquante millions (150.000.000) de francs CFA pour appuyer les efforts communautaires des populations, surtout en matière de réhabilitation des voies de desserte villageoise (750 Km pour les 5 ans).

MISE EN ŒUVRE

L'ouverture et la réhabilitation des voies secondaires et pistes rurales agricoles, ainsi que les installations collectives de commercialisation (aires d'abattage d'animaux, entrepôts de stockage, chambres froides capables de conserver des quantités importantes de produits, assurant ainsi une régulation des marchés et une disponibilité hors saison), pourrissent permettre l'émergence d'un secteur privé dynamique pouvant s'occuper de la commercialisation.

- Les organisations paysannes pourront faire le cantonnement villageois, en vue de la réhabilitation des pistes rurales de desserte.

- La mise en place rapide d'un fonds spécial d'incitation aux activités agricoles et à la production alimentaire, tel que prévu dans les stratégies de développement agricole 2004-2013, pourrait faciliter l'accès des privés aux crédits pour l'achat des produits.

SOUS-PROGRAMME 6 : SANTE ET EDUCATION NUTRITIONNELLE

La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population congolaise (les enfants, les femmes enceintes, les personnes du 3^e âge). Ils découlent d'une alimentation insuffisante et déséquilibrée.

Il ressort, de l'analyse faite par le PNUD sur le développement humain en situation de post conflit en 2002, que la situation nutritionnelle de la population congolaise se caractérise par des prévalences de malnutrition élevées, tant en zone rurale qu'en zone urbaine. Elle se traduit par un faible poids à la naissance qui affecte 15% des nouveau-nés, un retard de croissance et une maigreur pour 30% des enfants, une insuffisance pondérale pour 16% des enfants de moins de cinq (5) ans, et une insuffisance en fer et acide folique pour 70% des mères enceintes.

- promotion de l'élevage porcin villageois amélioré, à travers un appui à l'installation des unités d'élevage pilotes ;
- développement de réseaux locaux de distribution d'intrants vétérinaires et d'élevage.

RESULTAT ATTENDU

- création de 370 unités d'élevage de porcs.

ACTIVITES A REALISER

- appui à la construction des installations d'élevage et à l'acquisition des animaux de reproduction ;
- formation des bénéficiaires et des agents d'encadrement ;
- appui à l'installation des pharmacies vétérinaires villageoises ;
- soutien à la création d'associations professionnelles.

COUT

Le coût de la sous-composante est de trois cent quatre vingt douze millions neuf cent vingt mille (392. 920.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

Les communautés villageoises de base constitueront le premier niveau du schéma de mise en œuvre de la sous-composante. Elles seront responsabilisées dans le choix des premiers bénéficiaires des unités d'élevage, qui sera validé plus tard par les autorités locales et la coordination du programme. Grâce au principe de remboursement du prêt obtenu, il sera possible de pérenniser les activités engagées dans le cadre de ce programme.

Composante 4.2. : PISCICULTURE ET PECHE ARTISANALE

L'activité piscicole, très pratiquée au Congo, consiste surtout en l'élevage du tilapia nilotica qui demeure de loin l'espèce la plus répandue. Le PNSA va poursuivre l'action de relance de la pisciculture dans les étangs, entreprise par le PSSA en apportant aux pisciculteurs l'appui en matériel (brouettes, pelles, haches etc.), les alevins et la formation, en vue de la construction ou la réhabilitation de leurs étangs.

En plus du tilapia nilotica, on peut envisager l'élevage d'autres espèces telles que :

- Distichodus Sp. (Mboto) ;
- Barbus Occidentalis (Mopongo) ;
- Eutropius Niloticus (Lilangwa) ;
- Lates Niloticus (Capitaine) ;
- Ophiocephalus (Nsinga) ;
- Heterobranchius bidorsalis (Nsoumi).

S'agissant de la pêche artisanale, elle est faite en mer, dans les fleuves, les rivières, les lacs et les marécages. En général, elle est pratiquée suivant des techniques et des engins artisanaux. Le programme devra favoriser, à travers un appui au secteur privé, l'approvisionnement des pêcheurs en matériel et équipement de pêche. Il faudra également développer un système d'entretien et de réparation desdits équipements.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribution à l'augmentation de la production halieutique nationale et à la sécurité alimentaire ;
- contribution à la diversification des revenus et à la lutte contre la pauvreté ;
- amélioration de la situation nutritionnelle nationale et réduction des importations.

L'exploitation de ruches modernes et l'utilisation de techniques améliorées de récolte, d'extraction, de conservation et de transformation du miel et des autres produits de la ruche ;

- renforcement des capacités opérationnelles des acteurs ;
- promotion des associations professionnelles dynamiques.

RESULTATS ATTENDUS

- installation de 5.000 ruches améliorées et/ou modernes au profit de 500 apiculteurs (soit en moyenne 10 ruches par apiculteur) ;
- installation d'infrastructures et d'équipements de miellerie pour le traitement collectif des produits de la ruche dans les zones d'exploitation apicole ;
- valorisation des produits de la ruche (miel, cire, gelée royale, propolis, etc.) par leur transformation en bougie, boissons, confiserie, pâtisserie, produits cosmétiques et les produits de soins et d'hygiène, etc.

ACTIVITES A REALISER

- identification des zones d'intervention à vocation apicole ;
- formation et sensibilisation des bénéficiaires ;
- appui à la formation de groupements d'apiculteurs, au suivi de leur formation en techniques modernes d'apiculture par des moniteurs animateurs des zones apicoles ;
- appui à la conception et à la fabrication de ruches améliorées et/ou modernes ainsi qu'à l'acquisition du petit matériel nécessaire ;
- acquisition des outils et vêtements pour les ruchers, des équipements de miellerie collectives, des infrastructures et équipements de valorisation des produits de la ruche, ainsi que des emballages ;
- appui à la création de réseaux locaux pour l'approvisionnement en ces matériels sus-cités et en intrants ;
- mise en place des arbres et vergers mellifères, en synergie avec les volets agroforesterie et arboriculture forestière ;
- appui à l'organisation d'un système de collecte et de commercialisation des produits de la ruche.

COUT

Un budget de 1 milliard quatre cent soixante dix millions (1.470.000.000) de francs CFA sera nécessaire, pour réaliser les activités prévues dans le cadre de cette composante.

MISE EN ŒUVRE

Les bénéficiaires des unités apicoles seront : soit des individus (petits exploitants villageois et opérateurs de moyenne et grande dimension), soit des groupements. Tout l'appui qui leur sera apporté constituera un crédit à rembourser. Les opérateurs privés de la filière de moyenne et grande dimension et les ONGs seront également impliqués, notamment dans les domaines de la fourniture de petit matériel, la formation, la transformation et la commercialisation de la production apicole. Pour la mise en place des infrastructures et équipements de valorisation des produits de la ruche, le PNSA devra appuyer la formation des opérateurs intéressés, y compris les voyages d'études et la recherche de partenaires. De son côté, le Fonds de soutien à l'agriculture sera chargé de financer ces opérations de valorisation.

Composante 4.4 : AGROFORESTERIE ET ARBORICULTURE FRUITIERE

Sous-composante 4.4.1. : ARBORICULTURE FRUITIERE

OBJECTIFS

L'objectif de la sous-composante est de promouvoir et d'accroître la production d'arbres fruitiers dans les différents départements du Congo. Il s'agit de :

- la création d'un verger communautaire dans les localités

touchées par le PNSA pour une superficie de cinq (5) hectares avec dix (10) planteurs par localité ; soit 0,5 ha / planteur ;

- l'appui à la mise en place des pépinières sur les sites identifiés par le PNSA ;
- la formation et l'appui aux planteurs ;
- la diversification des espèces fruitières existantes par les techniques de greffage, l'introduction de nouvelles espèces, et la valorisation de la production par des techniques de transformation et de conservation.

RESULTATS ATTENDUS

- la mise en place d'un verger communautaire sur 5.000 hectares au profit de 10.000 planteurs ;
- la mise en place des pépinières en milieu producteur.

ACTIVITES A REALISER

Les principales activités à mener dans le cadre de cette sous-composante consisteront en :

- l'identification des pépiniéristes ;
- la formation des pépiniéristes ;
- la mise en place des pépinières dans les localités identifiées ;
- l'identification des planteurs ;
- la distribution des plants aux planteurs ;
- le suivi-évaluation par la cellule nationale de coordination, à travers les techniciens basés dans les différents départements.

COUT

Le coût total de cette sous-composante est de neuf cent seize millions six cent soixante dix (916.670.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche participative entre les producteurs et le dispositif de formation et d'encadrement autour des pépinières, constitué par la Direction Départementale de l'Agriculture et la cellule nationale de coordination.

- un manuel de procédure, incluant le programme de production, sera établi ;
- les pépinières serviront de site de formation pour les planteurs, en ce qui concerne les greffages ;
- un encadrement sera fourni, auprès de chaque champ communautaire, pour la conduite du verger ;
- les ONGs et autres opérateurs privés apporteront leur expérience dans le domaine de la transformation et la conservation, pour une meilleure valorisation de la production.

Sous-composante 4.4.2. : AGROFORESTERIE

Les arbres participent au maintien de la fertilité par la fixation du sol et l'absorption de l'humidité et des éléments nutritifs. Les essences suivantes jouent un grand rôle dans la sécurité alimentaire au Congo :

- le bananier peut servir comme brise-vent dans une plantation. Après le manioc, il constitue un élément de base dans l'alimentation des congolais ;
- le palmier à huile, dont les noix et l'huile sont très prisées par les Congolais ;
- l'acacia peut être cultivé pour la production du miel ;
- le moringa : plante à usages multiples (fourrage, biogaz, agent nettoyant domestique, teinture, engrain vert). Cette plante d'introduction récente au Congo mérite, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, une large vulgarisation de sa culture et de son utilisation.

OBJECTIFS

- réhabiliter les parcs de multiplication existants, et en créer

Les comités de gestion des ouvrages seront appuyés par des structures décentralisées de l'Etat ou des ONG pour assurer l'entretien quotidien desdits ouvrages.

Composante 6.4 : EDUCATION NUTRITIONNELLE

OBJECTIF

L'objectif de la composante est de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité des populations vulnérables, par l'amélioration de leur état nutritionnel et la mise en place d'un système efficace d'information, éducation et communication (I.E.C.) en vue de sensibiliser les décideurs et les populations sur les problèmes alimentaires et nutritionnels au niveau individuel et des ménages.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- le plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition (en termes de décès, maladie, déficit intellectuel et perte de productivité) est élaboré et mis en pratique ;
- le personnel de santé est formé dans les départements concernés par la gestion de la lactation ;
- le système de surveillance nutritionnelle, de collecte et d'analyse des données de l'état nutritionnel des enfants est mis en place, et rendu opérationnel ;
- la collecte et l'analyse des données relatives à la supplémentation en micro-nutriments sont réalisées dans les départements ;
- des campagnes d'information sont organisées sur la production et la transformation des fruits et légumes riches en vitamine A et fer ;
- les collectivités locales, les leaders des organisations communautaires, les agents sociaux font la promotion de la production et de la consommation des aliments riches en vitamine A, en fer, ainsi que l'utilisation du sel alimentaire iodé.

ACTIVITES A REALISER

- élaboration et mise en œuvre d'un plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes de décès, de maladies, de déficit intellectuel et de perte de productivité ;
- contribution à la réduction de la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de 0 à 5 ans, par la formation du personnel de santé des départements concernés sur la gestion de la lactation ;
- mise en place d'un système de surveillance nutritionnelle par la collecte et l'analyse des données sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans, fréquentant les centres de santé infantile sur la récupération nutritionnelle ;
- collecte et analyse des données relatives à la supplémentation en micro-nutriments dans les départements impliqués dans le programme ;
- organisation des enquêtes nutritionnelles dans les départements concernés par le programme ;
- promotion d'une alimentation équilibrée chez les femmes enceintes et les enfants en développement, grâce à la vulgarisation des recettes à base de produits alimentaires de haute valeur nutritive et localement disponibles ;
- réalisation des séances hebdomadaires de démonstration nutritionnelle au niveau des centres de santé infantile, en utilisant les aliments riches en micro nutriments et localement disponibles (aliment riche en Fer, Vitamine A et Iode) ;
- élaboration et dissémination de guides de nutrition appliquée, à partir d'aliments disponibles dans le département

Composante 7.2 : Amélioration du système d'information et d'alerte précoce :

Sous-composante 7.2.1 : Amélioration du système d'information sur les marchés ;
Sous-composante 7.2.2: Amélioration des enquêtes agricoles de conjoncture.

Composante 7.1 : ETABLISSEMENT D'UN DISPOSITIF DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

L'objectif visé est la mise en place d'un organe de concertation et de gestion des crises alimentaires. Cet organe aura également pour mandat de superviser le fonctionnement du dispositif de veille et d'alerte rapide.

A cet effet, il est recommandé de mettre en place un Comité de Suivi et de Gestion des Crises Alimentaires (CSGCA), qui est une sorte de comité paritaire de gestion des crises alimentaires et de supervision du fonctionnement du dispositif de veille et d'alerte rapide. Les statuts et mode de fonctionnement peuvent s'inspirer de ceux d'un organe similaire au Tchad.

Le CSGCA comprendrait les représentants des services ministériels concernés par la situation conjoncturelle de la sécurité alimentaire, des collectivités décentralisées, de la société civile et des ONG, ainsi que les représentants des partenaires au développement.

- Le Représentant de la Présidence de la République ;
- Le Représentant du Cabinet du Premier Ministre
- Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches ;
- Le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
- Le Ministère de l'Economie des Finances et du Budget ;
- Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Le Ministère de l'Enseignement primaire chargé de l'Alphabétisation ;
- Le Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics ;
- Le Ministère de la Santé et de la Population ;
- Le Ministère de la Promotion de la Femme ;
- Le Ministère des Sports et du Redéploiement de la Jeunesse ;
- L'organisation faitière des associations de producteurs ;
- La Chambre de commerce
- L'Association des maires
- Le Collectif des Organisations non gouvernementales ;
- Les représentants des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;

Le CSGCA sera le principal organe de pilotage de la conception et du suivi des interventions en matière de crises alimentaires. Il aura pour mission de :

- promouvoir la concertation et la coordination des actions portant sur la prévention et la gestion des crises alimentaires, ainsi que la constitution, l'utilisation et la reconstruction du stock national (physique et financier) de sécurité alimentaire ;
- mettre en place un système effectif de contrôle du fonctionnement du dispositif de veille, d'alerte et de gestion des crises alimentaires (système d'alerte précoce, gestion du stock national de sécurité alimentaire, distributions d'aides alimentaires) ;
- veiller à l'implication de tous les acteurs et partenaires au développement, intervenant dans le domaine de la gestion des crises alimentaires ;
- valider les rapports annuels portant sur la sécurité et les bilans alimentaires.
- superviser les opérations de distribution des aides alimentaires.

Le CSGCA pourrait mettre en place en son sein un comité technique de suivi plus léger, qui peut se réunir plus régulièrement.

Conformément à l'esprit de la décentralisation de l'administration territoriale, le CSGCA pourrait disposer d'antennes au niveau des communes et départements, en vue de décentraliser la prévention et la gestion des crises alimentaires et responsabiliser les collectivités locales dans ce domaine. Le Comité technique pourrait également être représenté au niveau décentralisé.

Les actions prévues porteront principalement sur la préparation, en vue de leur adoption par les services compétents, des principaux textes législatifs et réglementaires devant régir le fonctionnement du CSGCA. Il en est de même pour l'élaboration des règlements intérieurs et des manuels de procédures nécessaires pour garantir la bonne gouvernance du Comité.

Sous-composante 7.1.1 : DECENTRALISATION DU DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

L'objectif visé est de renforcer les capacités des communes dans la prévention et la gestion des crises alimentaires. La principale activité qui sera menée dans ce contexte est l'élaboration de plans locaux et communaux de prévention et la gestion des crises alimentaires. Cela pourrait être fait, dans un premier temps, dans une centaine de communes, identifiées comme les plus vulnérables.

Sous-composante 7.1.2 : ETABLISSEMENT D'UN STOCK NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE

Cette sous-composante a pour objectif la constitution d'un stock national de sécurité alimentaire, composé d'un stock physique que d'un stock financier, suffisant pour faire face aux crises alimentaires. Les actions concerneront principalement :

- l'exécution d'une étude de faisabilité, conduisant à la fixation du niveau optimal du stock national de sécurité alimentaire;
- la constitution effective du stock ;
- l'acquisition d'un logiciel performant de gestion des stocks ;
- l'élaboration de manuels de procédures pour le déstockage des produits et la reconstitution du stock physique et financier à son niveau initial.

Composante 7.2 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRECOCE

L'objectif visé est de mettre en place un Système d'Alerte Précoce (SAP), capable de donner dans les délais requis une évaluation précise de la situation alimentaire dans toutes les communes, en particulier pour les zones les plus vulnérables. Ce système d'alerte préventive aura pour rôle principal de prévoir les catastrophes, afin que des dispositions idoines soient prises à temps par les décideurs, les populations et les collectivités décentralisées, en vue d'en atténuer les effets.

Il s'agit d'établir un réseau de collecte et de traitement de données, permettant d'anticiper les crises agricoles et alimentaires, grâce au suivi : (i) de l'évolution des cultures pour en estimer les récoltes futures ; (ii) du niveau des stocks existants ; (iii) des flux commerciaux et des prix au niveau national, régional et international ; et (iv) de tous les autres symptômes avancés (ventes inhabituelles, menaces d'invasions par des ravageurs et des maladies transfrontalières, variations climatiques pouvant entraîner une sécheresse ou des inondations, consommation de produits de cueillette, etc.).

Les actions prévues porteront sur :

Cette situation est due à l'accès limité aux denrées alimentaires et aux habitudes alimentaires inadéquates. Elle est également due à l'accès limité des populations aux soins de santé de base, au faible niveau d'information, ainsi qu'à l'insatisfaction des besoins fondamentaux de base, surtout pour une frange importante de la population.

L'amélioration de la situation nutritionnelle de la population congolaise, en particulier des enfants, passe par la lutte contre la malnutrition protéino-énergétique, l'anémie nutritionnelle, l'avitaminose A, les maladies dues à la carence en iode et la sous-alimentation, avec comme résultat escompté une réduction de la morbidité élevée et de la mortalité.

Composante 6.1. : JARDINS SCOLAIRES

OBJECTIFS

Les jardins scolaires ont pour objectif fondamental d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des élèves des établissements scolaires, ainsi que leurs connaissances en matière de production agricole.

Ils visent spécifiquement à :

- améliorer les connaissances et les attitudes des élèves du primaire et du secondaire vis-à-vis de l'exploitation agricole (jardins potagers, vergers, cultures vivrières) ;
- améliorer la nutrition, la sécurité alimentaire des ménages, et protéger l'environnement, afin de préparer les enfants à l'âge adulte à devenir des citoyens actifs et productifs ;
- promouvoir la production, la distribution et la consommation de légumes, fruits, et cultures vivrières riches en éléments nutritifs dans le but de diversifier l'accès à l'alimentation et compléter le ration alimentaire ;
- augmenter les inscriptions et l'assiduité des enfants dans les écoles, réduire le taux d'absentéisme, contribuer à l'amélioration de la capacité de concentration et d'assimilation des élèves, en soulageant en partie la faim dont ils sont victimes du fait de la pauvreté de leurs parents ;
- permettre aux écoles d'avoir des revenus, générés par la vente des produits agricoles.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les résultats attendus de cette composante sont :
- 11 ateliers d'information et de sensibilisation sont organisés au niveau national ;
 - la pratique des jardins scolaires est largement vulgarisée dans les établissements scolaires du pays ;
 - 10.000 élèves sont initiés aux techniques agricoles chaque année ;
 - 50.000 élèves sont initiés aux techniques à la fin des cinq (5) ans ;
 - développement du maraîchage dans les établissements scolaires primaires et secondaires ;
 - aménagement et mise en valeur de jardins scolaires de 250 hectares, à raison de 5000 m² (0,5 ha) par école ;
 - mise au point d'un système de conservation et de distribution des produits issus des jardins et des champs scolaires.

ACTIVITES A REALISER

Les activités relatives à cette composante sont les suivantes :

- organisation d'ateliers de sensibilisation au niveau de chaque département (communes, chefs-lieux des districts) retenu pour les activités de la composante. Ces ateliers rassembleront les directeurs des écoles, les enseignants, les représentants des collectivités locales, les ONG, les comités des parents d'élèves ;
- réunion de programmation des activités de la composante. Cette réunion regroupe les techniciens des ministères impliqués dans l'exécution des activités de la composante, afin de décider du contenu des activités à réaliser, des modalités et du calendrier d'exécution ;
- formation des encadreurs ou points focaux sur les techniques agricoles (élevage, techniques culturales) et la nutrition ;
- acquisition et apport des moyens de production (semences agricoles, petit outillage, engrais, pesticides biologiques, animaux d'élevage) ;
- création des potagers, des champs et des cantines scolaires ;
- mise en place d'un système de distribution des produits issus des jardins, des champs et de l'élevage, intégrant les modalités de collecte, de transformation et de mise en vente ;
- suivi et évaluation des activités sur le terrain ;
- élaboration des référentiels techniques (guides) sur les jardins scolaires.

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de cette composante sont les élèves des établissements scolaires retenus. Le programme concerne près de 50.000 élèves dans les onze (11) départements du pays, à raison de 10.000 élèves par an. Les enseignants bénéficieront également d'une formation sur les cultures maraichères, vivrières et fruitières.

COUT

Le coût de la composante « Jardins scolaires » est estimé à deux cent cinquante deux millions trois cent mille (252.300.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la composante se réalisera dans tous les départements du pays et pourrait bénéficier d'un soutien du PAM, à travers son programme alimentaire de distribution de vivres dans les établissements scolaires. Les critères de choix des écoles sont les suivants :

- disponibilité d'espaces cultivables (au moins 1 à 2 ha) ;
- adhésion des enseignants et des parents d'élèves à l'activité.

Composante 6.2. : MICRO-JARDINS ET CULTURES HYDROPONIQUES

OBJECTIFS

L'objectif global des micro-jardins et cultures hydroponiques est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, grâce à une diversification des sources de revenu et à une meilleure alimentation des populations congolaises en zones urbaine et périurbaine.

Il s'agit spécifiquement de :

- promouvoir la production et la consommation des légumes frais et de qualité au niveau des ménages ;
- vulgariser largement les micro-jardins hydroponiques dans les familles ;
- rendre disponibles des légumes de qualité à moindre coût sur de petites surfaces accessibles.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme des cinq années sont les suivants :

- 2.000 personnes formées en micro-jardins ;
- 2.000 micro-jardins, d'une superficie de 5 m² chacun, soit 10.000 m² ;
- 50 encadreurs de base sont formés ;
- 11 jardins référentiels sont créés ;
- des structures communautaires, chargées de la préparation des fertilisants et de leur vente, sont créées, soit une structure par département.

ACTIVITES A REALISER

Les activités à mener sont les suivantes :

- organisation de réunions de sensibilisation au niveau de chaque département ;
- organisation de sessions de formation sur les techniques améliorées des cultures hors sol dans les chefs lieux des départements dans les communes ;
- acquisition et fourniture du matériel aux producteurs (bacs de cultures, substrat, semences agricoles, fertilisants, pesticides biologiques) ;
- installation des producteurs formés ;
- formation des encadreurs de base ou points focaux sur les techniques de micro-jardins ;
- mise à la disposition des acteurs des moyens de production. Il s'agit des bacs de cultures, du substrat, des semences agricoles, des fertilisants, et des pesticides biologiques ;
- création des jardins référentiels dans les chefs-lieux des départements ;
- mise en place d'un système de distribution des produits issus des micro-jardins, comprenant des modalités de collecte et de mise en vente ;
- la préparation des fertilisants et de la vente ;
- suivi et évaluation des activités des micro-jardins.

BENEFICIAIRES

La composante ciblera toute personne désireuse de produire des légumes de qualité chez elle (les femmes, les diplômés sans emploi, les personnes admises à la retraite, les membres des comités de développement agricole, les associations féminines, les communautés religieuses).

COUTS

Le coût de la composante « micro-jardins et cultures hydroponiques » est estimé à quatre cent millions sept cent vingt mille (400.720.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la composante se réalisera dans les départements et dans les grandes agglomérations du pays, les chefs-lieux et les communes. La stratégie qui sera utilisée pour la mise en œuvre de cette composante est la suivante :

- vulgarisation des techniques des cultures hors sol ;
- promotion de la création de jardins référentiels communautaires au niveau des grandes communes qui serviront de lieux d'observation et d'apprentissage pratique pour les bénéficiaires sur la production, la récolte, la consommation et la commercialisation des légumes ;
- mise à la disposition des bénéficiaires de moyens de production sous forme d'un prêt remboursable, pour aider l'installation de nouveaux producteurs.

Composante 6.3. : HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Malgré la relative abondance des ressources en eau souterr-

raîne et les efforts consentis jusqu'à ce jour par le Gouvernement dans le secteur de l'eau potable, le niveau de la desserte reste encore très bas.

La question essentielle est l'approvisionnement en eau saine. Sur une demande estimée à 100.000.000 m³, seuls 36.000.000 m³ sont fournis à la population, soit un taux de couverture des besoins de 36% (source P.P.C.). Les besoins ruraux sont plus importants. En effet, l'évaluation effectuée en 1996, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Afrique 2000 », estimait à 69% le taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 11% en milieu rural.

L'incidence dans le pays de la mortalité et de la morbidité, dues aux maladies d'origine hydrique (telle que diarrhées, fièvres typhoïdes et paratyphoïdes, cholera, et hépatite infectieuse etc.), pourrait être atténuée, grâce à l'approvisionnement en eau saine des populations rurales.

OBJECTIFS GENERAUX

- améliorer les conditions sanitaires et hygiéniques de la population rurale ;
- assurer l'approvisionnement permanent en eau potable.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- assainir l'environnement immédiat des points aménagés, afin de préserver la qualité de l'eau à consommer et sa potabilité ;
 - alléger le travail de la femme, en prévoyant des techniques simples de puisage ;
 - augmenter le temps de travail et le rendement des populations, en réduisant l'incidence de certaines maladies d'origine hydrique ;
 - réduire le temps de parcours entre le village et le point de puisage (réseau de distribution).
- RESULTATS ATTENDUS**
- 200 sources d'eau potable sont aménagées ;
 - 200 puits sont construits et équipés de pompes manuelles ;
 - 20 forages, équipés de pompes manuelles, sont construits ;
 - 100 citernes ou impluvium sont construits.

ACTIVITES A REALISER

Les activités à mener sont :

- captage et l'aménagement des sources d'eau potable ;
- construction de puits par havage et par forage ;
- construction de citernes en ferrociment ou impluvium pour la collecte des eaux de pluies ;
- mise en place des comités de gestion des ouvrages et leur formation ;
- suivi post projet (maintenance des ouvrages et fonctionnement des comités de gestion).

COUTS

Le coût de la composante hydraulique villageoise est de 1 milliard trois cent quatre vingt dix millions (1.390.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre se fera de manière participative, en impliquant les bénéficiaires : contribution villageoise en main-d'œuvre locale et en matériaux (sable, gravier, bois.), afin de minimiser le coût de réalisation des ouvrages. Ces ouvrages seront réalisés par des entreprises et/ou ONG spécialisées. La cellule technique de la maîtrise de l'eau aura la charge de la supervision des travaux.

en fonction des innovations proposées. Ces champs-écoles serviront de dispositif approprié de formation des producteurs et de leurs organisations ;

- mise en place, dans la mesure du possible dans chaque zone agro-écologique, une équipe de recherche adaptative ;
- mise en place un mécanisme efficace de coordination entre les services et organismes chargés de la recherche et de la vulgarisation, les ONG spécialisées et les organisations paysannes ;

- formation des agents de vulgarisation aux techniques de communication, de vulgarisation, d'animation et d'évaluation participative rapide ;

- formation des producteurs en gestion des OP et dans d'autres domaines, en fonction de la demande ;
- organisation des émissions à la radio (rurale) et à la télévision, ainsi que des publi-reportages dans les journaux ;
- élaboration des référentiels, guides et procédures techniques.

COUTS

Les coûts afférents à cette composante s'élèvent à deux cent cinquante millions (250.000.000) de francs CFA pour l'appui à la recherche, un milliard (1.000.000.000) de francs CFA pour le renforcement des capacités et les champs écoles, et à sept cent vingt un millions (721.000.000) de francs CFA pour l'appui à la vulgarisation.

A cela, il conviendrait d'ajouter les différentes activités de formation prévues çà et là dans les différentes composantes, dont la mise en œuvre correcte est conditionnée par des activités préalables de formation.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de cette composante tiendra absolument compte du processus de décentralisation en cours. La coordination entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs doit se concevoir à différents niveaux. Toutefois, pour y parvenir et afin de la rendre véritablement opérationnelle, l'implication du niveau central doit être fortement recherchée, compte tenu du cloisonnement existant du secteur. Un tel mécanisme découlera aisément de la décentralisation des différents services (recherche, vulgarisation et formation essentiellement), et d'un renforcement des relations locales avec les ONGs opérant dans chaque zone et les organisations paysannes. Le mécanisme de coordination et la mise en œuvre doivent essentiellement viser l'adaptation et l'orientation de la recherche et de la vulgarisation par la demande. Seule la prise en compte des préoccupations et de la demande des producteurs et l'adaptation des dispositifs aux réalités locales garantiront l'appropriation des innovations. La formation et le renforcement global des capacités des organisations paysannes feront de ces partenaires de potentiels clients pouvant, à terme, payer pour les services qu'ils solliciteront.

Composante 8.4. : COMMUNICATION

PROBLEMATIQUE

L'utilisation de la communication part du principe que le développement en général, et le développement rural en particulier, suppose une participation active et consciente de ceux qui doivent en bénéficier. Cette participation doit être à tous les stades du processus d'exécution du projet ou programme de développement.

En effet, le développement ne peut se réaliser, sans un changement de mentalités et de comportements de la population concernée. Par rapport au monde rural, la communication devient un impératif, en raison des comportements, aptitudes et pratiques des paysans, souvent enclins aux traditions et au conservatisme. Elle induit chez les populations un change-

ment d'attitude à l'égard du progrès, tout en garantissant la promotion de leurs savoir et savoir-faire.

Il s'agit donc d'utiliser de façon systématique et organisée la communication, au moyen d'auxiliaires audiovisuels, des médias et des relations interpersonnelles.

OBJECTIFS

Le volet communication dans le PNSA a pour objectifs essentiels de :

- favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs du programme ;
- sensibiliser et de mobiliser les populations concernées ;
- responsabiliser les populations visées ;
- renforcer les compétences (transfert de savoir et de savoir-faire, formation technique, etc.).

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- les populations cibles sont informées de différentes arculations du projet ;
- des « focus group » sont mis en place ;
- des interviews et entretiens sont organisés dans la zone du projet ;
- les paysannes et les paysans se sont appropriés le projet ;
- les cibles secondaires (leaders communautaires) ont pris le relais de sensibilisation.

ACTIVITES A REALISER

Les activités prévues sont les suivantes :

- identification des besoins en communication ;
- sélection des groupes cibles
- organisation des « focus group », entretiens semi-structurés et interviews ;
- définition des types d'approches appropriées pour chaque cible ;
- élaboration des messages clés ;
- choix des canaux et supports de communication les plus appropriés ;
- diffusion des messages par les canaux identifiés ;
- planning des activités ;
- suivi et évaluation.

COUT

Sur les cinq années du programme, le budget global de la composante « communication » est estimé à deux cent millions (200.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

a)- Elle doit d'abord tenir compte :

- des groupes et acteurs qui ont un rôle à jouer dans le projet, en les associant au travail comme partenaires ;
- des organes de presse existant dans la zone du projet, et les mettre à contribution.

b)-Ensuite pour plus d'efficacité, il serait souhaitable de :

- projeter l'implantation d'une radio rurale dans la zone du projet, et favoriser la diffusion des programmes en langues locales ;
- publier un bulletin de liaison, en vue d'un échange d'informations entre les différents maillons de la chaîne.

c)-Enfin, il serait nécessaire d'impliquer la radio rurale congolaise, en qualité d'institution qui assurera le leadership et la coordination de toutes celles qui interviendront dans l'exécution des activités.

er et de faire exécuter les plans départementaux et communaux de sécurité alimentaire, ainsi que les programmes de travail annuels, préalablement validés par les comités départementaux et communaux respectifs de suivi du programme et acceptés par le comité technique national.

La cellule nationale de coordination pourra être formée par une équipe pluridisciplinaire et composée de :

- un coordonnateur national ;
- un responsable du sous-programme valorisation des ressources de base ;
- un responsable du sous-programme intensification des cultures vivrières ;
- un responsable du sous-programme diversification des systèmes de production ;
- un responsable du sous-programme santé et nutrition ;
- un responsable administratif et financier ;
- un responsable en suivi-évaluation ;
- un comptable ;
- le personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, planton, agent d'entretien).

Pour assister les responsables des sous-programmes dans l'exécution de leurs tâches, on peut leur adjoindre à chacun un ou des collaborateurs selon les besoins.

Dans chaque département et commune, et en tenant compte des activités à mener, il sera organisé autour du premier responsable du département et de la commune une équipe départementale ou communale de techniciens spécialisés (cadres en activité ou consultants locaux) qui auront la charge d'animer les projets.

D. PARTENARIAT ET COOPERATION SUD-SUD

Comme lors de la phase pilote du PNSA, le concours des partenaires dans la mise en œuvre de ce vaste et ambitieux programme est plus qu'indispensable. Il s'agit donc, en plus d'associer le soutien technique et organisationnel que peut apporter la FAO et l'aide de la coopération sud-sud, de solliciter l'intervention ou la participation des donateurs et des bailleurs de fonds pour appuyer l'effort financier que le pays doit fournir.

S'agissant plus spécifiquement de la coopération Sud-Sud, l'on ne devra recourir qu'à une expertise pour laquelle le pays ne dispose pas de compétences locales. A ce sujet, les domaines de coopération qui ont pu être identifiés sont : la maîtrise de l'eau, la riziculture irriguée, la transformation des produits et la gestion de la fertilité des sols.

Par ailleurs, au plan local, toutes les formes possibles de partenariat devront également être recherchées avec les opérateurs du secteur privé, les ONG, les associations et organisations professionnelles, pour que la réalisation du programme ne relève pas uniquement des agents de l'Etat.

E. COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

Le coût estimatif du budget de fonctionnement de la cellule nationale de coordination s'élève à deux milliards cinq cent quatre millions (2.504.000.000) de francs CFA (5,93% du coût total du PNSA), soit :

- 570 millions de francs CFA pour les équipements ;
- 1.592 millions de francs CFA pour les frais de fonctionnement de la cellule ;
- 342 millions de francs CFA pour la coopération sud-sud.

SOUS-PROGRAMME 9 : APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PNSA ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

A. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre du Programme sera basée sur le principe du « faire faire ». Etant donné la dimension multisectorielle de la sécurité alimentaire, toutes les compétences nationales et départementales (ou locales) doivent être mises à contribution, à savoir : les pouvoirs publics, les collectivités décentralisées, les organisations de producteurs, la société civile (ONGs et bureaux d'études), les privés.

A cet égard, le PNSA doit se doter, pour sa mise en œuvre, d'une structure de pilotage suffisamment représentative, en vue de favoriser la participation de tous à l'orientation et à l'exécution du programme.

Toutefois, en tenant compte des difficultés qui ont entravé la bonne exécution de la phase pilote du PSSA, les activités suivantes (dites préparatoires) méritent d'être préalablement menées. Il s'agit de : (i) la mobilisation effective des fonds ; (ii) la mise en place de la totalité du dispositif institutionnel ; (iii) la mise au point des structures d'hébergement des coopérants ; et (iv) la tenue d'un atelier de lancement impliquant tous les acteurs.

B. CADRE INSTITUTIONNEL

Le caractère multisectoriel et transversal du programme indique bien qu'un grand nombre d'acteurs sur le territoire national sera impliqué. Pour que le programme s'insère bien dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (ce qui nécessite une bonne orientation politique), la mise en œuvre du PNSA doit obéir au principe de participation de tous, à tous les niveaux. Pour cela, il faut :

- un comité national de pilotage ou d'orientation qui doit se situer à un niveau interministériel ou un Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- un comité technique national de suivi, qui devra rassembler les experts des différents ministères impliqués dans la problématique de la sécurité alimentaire. Il sera aussi élargi aux représentants des différents partenaires au développement, de la société civile, des privés, des producteurs ;

- une cellule nationale de coordination qui sera l'organe d'exécution du programme.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer l'efficacité du comité technique national de suivi, on pourra procéder à la désignation d'un point focal du PNSA dans chaque ministère impliqué. La composition et les attributions de chacun de ces trois organes institutionnels seront définies par des textes réglementaires

C. STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PNSA sera confiée à une cellule nationale de coordination qui sera basée à Brazzaville et placée sous la tutelle de la Primature ou du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, en cas de création de ce dernier, ou encore elle continuera d'être logée au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

La cellule nationale de coordination disposera d'antennes départementales et communales qui seront chargées d'élaborer

communes à couvrir au départ par le SAP ;
- l'adaptation de la méthodologie du SAP au suivi des zones urbaines ;
- l'élaboration de la carte de vulnérabilité ;

Sous-composante 7.2.1 : AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MARCHES

L'objectif global visé par cette sous-composante est l'amélioration du système d'information sur les marchés existant. Cet objectif sera réalisé à travers les principales activités suivantes :

- extension, par les services concernés des Ministères de l'Agriculture et du Commerce, du suivi des prix à l'ensemble des produits agricoles d'origine végétale et animale ;
- élaboration et application d'une méthodologie de suivi rapproché des prix ;
- diffusion des prix collectés à tous les utilisateurs, à travers différents supports médiatiques tels que l'Internet, la presse écrite et les radios de proximité.

Ces actions seront développées sur un échantillon représentatif de marchés

Sous-composante 7.2.2 : AMELIORATION DES ENQUETES AGRICOLES

L'objectif visé est d'amener le Ministère de l'Agriculture et les services chargés des statistiques agricoles et économiques à mener plus régulièrement des enquêtes agricoles de conjoncture, et à les rendre plus fiables et mieux adaptées aux modes de consommation alimentaire.

Les actions suivantes contribueront à l'atteinte de cet objectif :

- adoption d'un formulaire permettant de mener conjointement les enquêtes agricoles de conjoncture (EAC) et l'établissement d'un bilan alimentaire ;
- élargissement de la base de sondage de l'EAC à un échantillon réellement représentatif.

Le coût total des actions préconisées pour améliorer le dispositif de veille, d'alerte rapide et de réponse aux crises est de quatre milliards deux cent trente millions (4.230.000.000) de francs CFA.

SOUS-PROGRAMME 8 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PNSA

Composante 8.1 : COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES INTRANTS

OBJECTIFS

L'importation et la distribution des intrants agricoles, halieutiques, vétérinaires et d'élevage sont faibles au Congo. Le bas niveau de ces importations confirme la faiblesse des investissements dans le secteur agricole.

Les contraintes identifiées dans la distribution des intrants agricoles, halieutiques, vétérinaires et d'élevage sont relatives aux taxes douanières élevées, qui ont des répercussions sur les prix de vente des produits. L'implication des privés est faible, car les magasins ne sont implantés que dans les grands centres urbains, alors qu'une demande s'exprime aussi en zone rurale.

L'objectif de la composante est donc de mettre en place un mécanisme permettant de rendre disponible et accessible les intrants aux producteurs, contribuant ainsi à l'accroissement de la production et de la productivité dans le secteur rural.

RESULTATS ATTENDUS

- les circuits de commercialisation et de distribution des

Les autres actions prévues sont :

- mise au point de mécanismes appropriés d'octroi et de remboursement de crédit ;
- appui à la structuration des organisations paysannes ;
- formation des organisations paysannes en gestion financière.

COUT

L'acquisition de la plupart des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, matériel végétal et animal, etc.) se fera sous forme de crédits, dont les montants sont comptabilisés et ventilés dans les différentes sous composantes.

Cependant, pour mieux appréhender l'importance relative des activités de crédit et du rôle qui sera dévolu aux services financiers, ces différentes rubriques sont récapitulées dans le tableau de l'annexe 2. Le coût total de la composante « finances et infrastructures rurales » est de dix sept milliards trois cent quatre vingt dix millions (17.390.000.000) de francs CFA.

MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre de cette composante repose sur l'incitation à la création de structures locales de micro-finance, et la responsabilité entière des organisations paysannes dans la gestion financière des crédits pour l'acquisition de biens et services aux fins de production, transformation et commercialisation des produits agricoles. Cette démarche vise la durabilité des activités initiées dans le cadre du PNSA.

Composante 8.3 : RECHERCHE, VULGARISATION, RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DES CHAMPS-ÉCOLES

OBJECTIF

L'amélioration de la performance des producteurs et de leurs associations, ainsi que la mise en œuvre harmonieuse du PNSA en vue d'atteindre pleinement les objectifs fixés, ne peuvent être obtenues sans un dispositif de recherche adapté et une vulgarisation active, agissant en interaction et avec la participation de l'ensemble des acteurs.

La relation forte entre les services de recherche et de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des agents des organismes d'encadrement et des producteurs, la prise en compte de la demande formulée par les bénéficiaires dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local et une évaluation participative. Le tout concourt à l'appropriation de la démarche et des innovations proposées, mais aussi à la reproductibilité des actions.

L'objectif de cette composante est de mettre en œuvre, dans le cadre des mesures d'accompagnement, un mécanisme de coordination efficace entre la recherche, la vulgarisation, les ONG, et les producteurs pour un meilleur appui à ces derniers, ainsi qu'à leurs organisations. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- promouvoir un mécanisme de coordination entre la recherche, la vulgarisation, les ONG spécialisés et les organisations paysannes ;
- former les agents de vulgarisation et des ONG spécialisées, pour un meilleur appui à la formation des producteurs et de leurs organisations ;
- former les producteurs par rapport à la demande et en s'appuyant sur les champs-écoles ;
- informer et sensibiliser le maximum de producteurs, en se basant sur les outils de communication et des guides et procédures techniques.

ACTIVITES A REALISER

- mise en place, sur une base concertée et en milieu réel, des champs-écoles dans les différentes zones agro-écologiques.

sur les SFD, à l'amélioration de l'accès des producteurs aux finances rurales. Pour ce faire, un appui du PNSA à l'amélioration de l'accès aux finances rurales est nécessaire.

La plupart des expériences qui ont été tentées pour organiser le secteur bancaire agricole congolais se sont soldées par des échecs. La dernière en date est le Crédit Rural qui a fini par devenir Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce (CAIC), avant sa privatisation (cf. les stratégies de développement agricole 2004-2013).

Il existe aujourd'hui un réseau national de micro-finances constitué des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC), des caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel, de la mutuelle de solidarité au Congo, etc. Mais ces structures ne sont pas présentes dans tout le pays, et ne sont pas non plus ouvertes au crédit agricole.

Le gouvernement a récemment pris la décision de mettre en place un Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) qui sera chargé de :

- mobiliser les ressources nationales et extérieures, en vue de financer les activités de développement agricole ;
- faciliter l'appropriation des mesures de soutien fiscales et juridiques édictées par le Gouvernement (exonération pendant 5 ans maximum de tous les intrants agricoles) ;
- participer au financement des structures d'encadrement, de vulgarisation et de recherche ; et à l'équipement des Départements ;
- financer et rechercher des partenaires pour la mise en place d'installations collectives de commercialisation (abattoirs, entrepôts de stockage, chambres froides etc.) ;
- soutenir les projets de développement des filières ; etc.

OBJECTIFS

L'objectif de la composante « finances et infrastructures rurales » est de mettre en place un système adapté et accessible de financement des activités agropastorales et halieutiques, doté d'un mécanisme efficace de recouvrement des prêts contractés.

ACTIVITES A REALISER

La première action à mener dans ce cadre est de veiller à la mise en place effective du Fonds national de soutien à l'agriculture, dont une partie pourrait effectivement (par exemple à verser à la garantie) et la bonification des taux des crédits) servir à l'approvisionnement en matériels, équipements et intrants destinés à l'intensification des productions agro-sylvopastorales et halieutiques ; ainsi que pour les activités de transformation, conservation, stockage et commercialisation de la production. L'articulation avec les SFD et les Banques doit être recherchée dès le démarrage du programme.

La seconde action consiste à la mise en place d'un Fonds de développement communautaire qui servira à financer, sur la base des besoins identifiés par les communautés elles-mêmes, les infrastructures communes qui ne peuvent être financées par les communautés toutes seules ou qui ne sont pas prévues par le Fonds de soutien à l'agriculture. Il peut s'agir de :

- infrastructures rurales : marchés ruraux de petite et moyenne taille, pistes d'accès (notamment la trentaine de pistes agricoles non prises en compte par le Fonds routier dans le cadre du Plan national des transports, mais comptabilisées dans la composante commercialisation ci-dessus, les puits et forages) ;
- parcs à bois communautaires ;
- appui aux activités génératrices de revenus comme la fabrication et/ou la réparation d'outils agricoles ;
- acquisition de décortiqueuses, de batteuses et de silos métalliques ;
- boutiques d'intrants pour un meilleur approvisionnement en intrants et matériels agricoles.

Sous-composante 4.4.2 Agroforesterie	Coûts					% du coût total
	Année					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Sous total de la sous-composante 4.4.2	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Total Composante 4.4. Agroforesterie et Arboriculture fruitière	200 000	447 500	475 000	475 000	319 165	1 916 665
Total Sous-programme 4	1 886 198	2 141 373	2 173 588	2 375 151	2 224 101	10 800 412
Sous-programme 5 : COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION						
Désignation	Coûts					% du coût total
	Année					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Composante 5.1 Infrastructures de stockage et de conservation	197 500	297 500	285 000	235 000	135 000	1 150 000
Composante 5.2 Transformation des produits d'origine végétale, animale et halieutique	337 500	332 500	295 000	290 000	255 000	1 510 000
Composante 5.3 Commercialisation	20 000	50 000	50 000	20 000	10 000	150 000
Total Sous Programme 5	555 000	680 000	630 000	545 000	400 000	2 810 000
Sous-programme 6 : SANTE ET EDUCATION NUTRITIONNELLE						
Désignation	Coûts					% du coût total
	Année					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Composante 6.1. Jardins Scolaires	45 700	47 700	50 200	52 000	56 700	252 300
Composante 6.2. Micro-jardins et cultures hydroponiques	83 750	91 800	99 850	103 700	21 172	400 272
Composante 6.3. Hydraulique villageoise	278 000	278 000	278 000	278 000	278 000	1 390 000
Composante 6.4. Education nutritionnelle	48 000	126 500	52 500	55 500	59 000	341 500
Total Sous-programme 6	455 450	544 000	480 550	489 200	414 872	2 384 072
Sous-programme 7 : AIDE ALIMENTAIRE, DISPOSITIF DE VEILLE, D'ALERTE ET DE REPONSES AUX CRISES						
Désignation	Coûts					% du coût total
	Année					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Composante 7.1 Renforcement du cadre institutionnel	330 000	220 000	220 000	220 000	220 000	1 210 000
Total Composante 7.1	330 000	220 000	220 000	220 000	220 000	1 210 000

Composante 7.2 Système d'Alerte Précoce	35 000	6 000	6 000	47 000	1,11%	
Sous total Composante 7.2	35 000	6 000	6 000	47 000	1,11%	
Composante 7.3 Amélioration du Système d'information de marché	45 500	25 500	25 500	147 500	3,48%	
Sous total Composante 7.3	45 500	25 500	25 500	147 500	3,48%	
Composante 7.4 Amélioration des enquêtes agricoles	158 500	130 000	130 000	678 500	16,03%	
Sous total Composante 7.4	158 500	130 000	130 000	678 500	16,03%	
Composante 7.5 Décentralisation du Système de suivi	30 000	30 000	30 000	150 000	3,54%	
Sous total Composante 7.5	30 000	30 000	30 000	150 000	3,54%	
Composante 7.6 Aide d'urgence	2 000 000			2 000 000	47,25%	
Sous total Composante 7.6	2 000 000			2 000 000	47,25%	
Total Sous-programme 7	2 599 000	411 500	411 500	405 500	10,03%	
Sous-programme 8 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT						
Désignation	Coûts					% du coût total
	Année					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Composante 8.1 Approvisionnement en intrants	56 000	62 500	64 000	40 500	92 000	315 000
Composante 8.2 Finances rurales						
Composante 8.3 Recherche, vulgarisation, renforcement des capacités, champs écoles	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
8.3.1 Sous-composante Appui à la recherche						
8.3.2 Sous-composante Renforcement des capacités, champs écoles						
8.3.3 Sous-composante Appui à la vulgarisation	144 200	144 200	144 200	144 200	144 200	721 000
Total Composante 8.3	369 200	416 200	406 200	397 200	382 200	1 971 000
Composante 8.4 Communication	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Total Sous-programme 8	465 200	518 700	510 200	477 700	514 200	2 486 000
Sous-programme 8						5,89%
Total Sous-programme 8						100,00%

V. COÛTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

5.1. COUT DU PROGRAMME

Le coût estimatif global du programme est de quarante deux milliards deux cent treize millions sept cent soixante sept mille francs CFA (42.213.767.000 FCFA), répartis entre les différents sous-programmes, tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

Tableau synoptique
(Montants en milliers de FCFA)

Désignation	Coûts					% du coût total	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		Total
Sous-programme 1	898 549	868 549	1 065 486	1 161 455	897 103	4 891 141	11,59%
Sous-programme 2	946 950	1 062 540	1 117 780	1 363 170	1 390 600	5 881 040	13,93%
Sous-programme 3	1 155 405	1 155 405	1 118 165	1 412 894	1 382 234	6 224 102	14,74%
Sous-programme 4	1 886 198	2 141 373	2 173 588	2 375 151	2 224 101	10 800 412	25,58%
Sous-programme 5	555 000	680 000	630 000	545 000	400 000	2 810 000	6,66%
Sous-programme 6	455 450	544 000	480 550	489 200	414 872	2 384 072	5,65%
Sous-programme 7	2 599 000	411 500	411 500	405 500	405 500	4 233 000	10,03%
Sous-programme 8	465 200	518 700	510 200	477 700	514 200	2 486 000	5,89%
Sous-programme 9	846 000	418 000	418 000	406 000	416 000	2 504 000	5,93%
Total général	9 807 752	7 800 067	7 925 269	8 636 070	8 044 610	42 213 767	100,00%

Tableau Résumé des coûts
(Montants en milliers de FCFA)

Désignation	Coûts					% du coût total	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		Total
Composante 1.1 Maîtrise de l'eau	807 299	807 299	1 004 236	1 100 205	835 853	4 554 891	93,13%
Total Composante 1.2 Gestion de la fertilité des sols	91 250	61 250	61 250	61 250	61 250	336 250	6,87%
Total Sous-programme 1	898 549	868 549	1 065 486	1 161 455	897 103	4 891 141	100,00%

Sous-programme 2 : INTENSIFICATION DES CULTURES

Désignation	Coûts					% du coût total	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		Total
Composante 2.1 Culture vivrières.	374 950	433 065	455 030	503 520	527 100	2 293 665	39,00%
Sous-composante 2.1.1 Culture à graines	572 000	629 475	662 750	859 650	863 500	3 587 375	61,00%
Sous-composante 2.1.2 Plantes à racines et tubercule	1 062 540	1 117 780	1 363 170	1 390 600	1 382 234	6 224 102	14,74%
Total Sous-programme 2	946 950	1 062 540	1 117 780	1 363 170	1 390 600	5 881 040	13,93%

Sous-programme 1 : VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES DE BASE

Désignation	Coûts					% du coût total	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		Total
Composante 4.1 Développement des productions animales en milieu rural	284 210	284 210	268 250	412 635	412 635	1 661 941	93,48%
Total Sous-composante 4.1	524 800	524 800	524 800	478 880	432 960	2 486 240	42,05%
Total Sous-programme 1	898 549	868 549	1 065 486	1 161 455	897 103	4 891 141	100,00%

Sous-programme 4 : DIVERSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Désignation	Coûts					% du coût total	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		Total
Composante 3.1: Productions maraichères (matériels et intrants)	81 175	81 175	81 175	81 175	81 175	405 875	6,52%
Composante 3.2 Productions animales en zone urbaine et périurbaine	663 158	663 158	625 918	962 815	962 815	3 877 863	93,48%
Total Sous-composante 3	744 333	744 333	707 093	1 774 690	1 774 690	7 000 738	100,00%
Total Sous-programme 4	744 333	744 333	707 093	1 774 690	1 774 690	7 000 738	100,00%

Sous-programme 4 : DIVERSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Désignation	Coûts					% du coût total	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		Total
Composante 4.1 Développement des productions animales en milieu rural	80 400	80 400	80 400	80 400	80 400	402 000	93,48%
Total Sous-composante 4.1	1 074 230	1 074 230	1 036 990	1 331 719	1 301 059	5 818 227	14,74%
Total Sous-programme 4	1 155 405	1 155 405	1 118 165	1 412 894	1 382 234	6 224 102	14,74%

Indicateurs d'impact : composante intensification

Activité	Indicateurs d'impact
Prise de conscience de la communauté	- Nombre de groupements d'intérêt constitués - Nombre d'adhérents - Demandes d'assistance
Participation des classes sociales désavantagées	- Nombre de groupements de femmes constitués - Nombre de groupements de jeunes - Nombre d'adhérents - Demandes d'assistance
Utilisation accrue des intrants - Boutures améliorées - Semences améliorées	- Quantité d'intrants réellement utilisés par hectare et par culture - Superficie sur laquelle des engrais organiques et chimiques et des pesticides ont été appliqués - Nombre de récoltes par année
Amélioration des rendements des cultures	- Mesure des rendements physiques par culture kg/ha - Fiche de culture (ha) – bénéfice financier - Volume des productions agricoles - Développement et croissance de la plante ; tolérance et résistance aux maladies
Augmentation des revenus agricoles	Estimation (évaluation des revenus des exploitations retenues)
Réorientation des systèmes de cultures	Estimation du nombre de producteurs ayant appliqué les recommandations
Disponibilité de produits vivriers à la période de soudure et accès facile aux produits	Disponibilité alimentaire pendant la soudure
Accroissement de l'emploi	Ralentissement de l'exode rural
Démonstrations	- Nombre de parcelles mises en place - Nombre de visites sur les parcelles - Nombre de thèmes présentés et expérimentés - Nombre de producteurs assistants aux démonstrations
Formation	- Nombre de champs d'adoption - Demandes d'appui pour la diffusion des thèmes - Rendements et résultats obtenus sur les parcelles de démonstration - Nombre de journées - Nombre de modules diffusés - Nombre de personnes formées par module - Profil initial et acquis.

Indicateur d'impact : composante diversification

Activité	Indicateurs d'impact
Prise de conscience de la communauté	- Nombre de groupements de producteurs et de productrices constitués (par type d'activité liée à la diversification) - Nombre de comités villageois d'éleveurs opérationnels - Nombre d'adhérents - Demandes d'assistance.
Participation des classes sociales désavantagées	- Nombre de groupements de femmes constitués - Nombre de groupements de jeunes - Nombre d'adhérents - Demandes d'assistance.
Adoption des systèmes démontrés	- Nombre de nouvelles unités établies (selon les activités liées à la composante) - Nombre de nouvelles technologies améliorées adoptées - Montant des investissements consentis par les producteurs et productrices.
Utilisation accrue des intrants	- Quantité d'intrants réellement utilisée par hectare ou par unité d'élevage ou d'installation de pisciculture.
Coefficients techniques	- Accroissement des rendements des cultures et du nombre d'animaux vivant - Taille moyenne des troupeaux - Production de poissons commercialisables par étang - Augmentation de la production de viande, d'œufs, de miel et dérivés, et de poissons.
Santé animale	- Nombre de consultations auprès des vétérinaires - Mesures d'hygiène adoptées par les producteurs et productrices dans la conduite de l'élevage - Abreuvement des animaux - Vaccination - Déparasitages - Taux de mortalité des animaux - Soins - Nombre d'animaux abattus.
Coefficients économiques	- Augmentation des revenus familiaux

Activité**Indicateurs d'impact**

Démonstrations	- Vente de produits selon les activités de la composante, et particulièrement évolution des ventes - Nombre et montant des activités de fonds d'appui aux petites opérations proposées par les éleveurs - Niveau de remboursement des crédits liés à l'activité. - Nombre de parcelles ou d'unités d'élevage mises en place - Type et nombre d'unités de transformation en démonstration, mode de gestion - Nombre de visites sur les sites de démonstration - Nombre de thèmes présentés - Nombre de producteurs assistant aux démonstrations - Demandes d'appui pour la diffusion des thèmes - Rendements et résultats obtenus sur les sites de démonstrations.
Formation	- Nombre de journées de formation - Nombre de modules diffusés - Nombre de personnes formées par module - Profil initial et profil acquis.
Habitat des animaux	- Nombre d'habitats améliorés, construits pour les animaux.

INFRASTRUCTURES RURALES ET DE MARCHES

- Nombre de puits/forages réhabilités ou construits pour l'alimentation humaine par village ;
- Nombre de comités d'usagers de ces infrastructures qui sont opérationnels ;
- Nombre de km de pistes réhabilitées ou construites ;
- Nombre de marchés et de structures de stockage réhabilités (ou construits) qui sont fonctionnels ;
- Nombre d'associations de commercialisation ou de transformations mises en place ;
- Nombre et activités des micros-caisses de crédit qui sont fonctionnelles ;
- Nombre et activités des organisations paysannes ;
- Nombre de centres.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Nombre de plans de gestion des espaces ruraux en activité.

INTRODUCTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET APPUIS AUX ORGANISATIONS PAYSANNES ET AUX PRODUCTEURS

- Augmentation du nombre de membres des organisations paysannes, participant aux démonstrations.
- Amélioration de la capacité organisationnelle des groupements paysans.
- Nombre de sessions de formation organisées pour les producteurs et les agents de vulgarisation.
- Nombre de producteurs et d'agents de vulgarisation formés à l'utilisation des technologies - améliorées.
- Nombre d'agriculteurs devenus compétents dans l'utilisation des technologies améliorées.
- Nombre et performance des essais techniques établis.
- Comparaison des résultats obtenus des techniques améliorées et des pratiques paysannes, pour les composantes maîtrise et gestion de l'eau, intensification des cultures vivrières, et diversification des systèmes de production.
- Taux d'adoption pour chacune des technologies améliorées démontrées.
- Contraintes à l'adoption des technologies démontrées.
- Augmentation des prêts pour l'adoption des technologies démontrées.

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

- Augmentation du nombre d'unités de transformation et de

- conservation.
- Augmentation du nombre d'unités de stockage des produits agricoles.
- Quantité de produits stockés et transformés.
- Prix des produits transformés.

COMMUNICATION

- Nombre de structures installées de diffusion des informations.
- Nombre de personnes touchées par les informations diffusées.
- Nombre de groupements disposant d'un système d'information qui est opérationnel.
- Nombre de messages sur la sécurité alimentaire diffusés.
- Taux d'appropriation des messages sur la sécurité alimentaire.
- Nombre de messages émis par les producteurs.

IMPACT GENERAL

- Accroissement du revenu et de l'épargne des producteurs.
- Taux de couverture des besoins alimentaires et amélioration de la sécurité alimentaire.
- Etat nutritionnel (évaluation de l'état nutritionnel).
- Tendances de l'emploi et de la migration au niveau des sites.
- Participation effective des producteurs à la planification, mise en œuvre et évaluation des activités des différentes composantes.
- Taux de remboursement des prêts contractés pour l'adoption des technologies améliorées.
- Etablissement de synergie avec d'autres projets dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole.
- Baisse du prix des aliments sur les marchés.
- Accroissement de la demande des producteurs pour des biens et services, produits à l'extérieur des exploitations agricoles.
- Augmentation de l'approvisionnement des marchés locaux en céréales, tubercules, viande, légumes, fruits, miel, bois, poissons, etc.

VII- RISQUES

Les principaux risques du PNSA, identifiés à ce stade, sont entre autres :

- l'absence de dynamisme du secteur privé, dans la fonction de collecte et distribution de produits agricoles, pourrait

- **impacts des projets.** Ce travail nécessitera la réalisation d'une étude de base de la zone d'intervention, afin de connaître la situation de référence avant le démarrage des projets. Puis les données concernant les indicateurs retenus seront relevées, afin d'évaluer l'impact des projets. Ce travail devra prendre particulièrement en compte l'évolution de la pauvreté. Dans ce contexte, le Comité de pilotage et le Comité technique seront appelés à apporter leur contribution pour le suivi-évaluation, ainsi que les mécanismes internes de suivi existants au sein de certains ministères.

RAPPORT D'ACHEVEMENT ET EVALUATION FINALE

Une évaluation, en fin de programme (année 5), permettra d'analyser et de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus. Cet exercice permettra alors de proposer, aux acteurs organisés des différentes filières, les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du programme. L'évaluation des résultats et des impacts préliminaires du programme sera effectuée par une équipe d'experts indépendants, dont le rapport fera l'objet d'une mission multipartite composée des représentants du Gouvernement et des différents partenaires techniques et financiers du programme ainsi que des bénéficiaires.

6.2 SUIVI ET EVALUATION

6.2.1 : CESSUS DE SUIVI-EVALUATION

Les différents sous programmes à mettre en œuvre dans le cadre du PNSA feront l'objet d'un suivi-évaluation ayant pour objet de suivre l'exécution de toutes les activités, d'évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d'estimer l'impact des projets, en particulier sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et le niveau de pauvreté aussi bien dans les zones d'intervention que dans l'ensemble du pays.

RAPPORTS D'AVANCEMENT

Ces rapports produits sur une base semestrielle et annuelle feront le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prévues dans les plans annuels de travail. Ils donneront également une idée des obstacles rencontrés et des solutions préconisées.

AUDITS ANNUELS

Les comptes ouverts pour la gestion des ressources mobilisées en faveur du PNSA seront audités chaque année par un auditeur externe dont le rapport sera soumis aux différents organismes d'orientation et de coordination du programme ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du PNSA.

REVUE A MI-PARCOURS

Il est prévu une évaluation du projet à mi-parcours, afin de vérifier la pertinence des stratégies et des actions entreprises au cours des deux premières années, tirer les leçons et proposer les correctifs nécessaires. Ainsi, au milieu de la troisième année après le début de la première phase de cinq ans, un rapport technique sur les résultats obtenus à mi-chemin sera produit en préparation d'une mission multipartite de revue à mi-parcours. Ce rapport sera basé sur les informations recueillies dans le cadre du système de suivi-évaluation. La mission conjointe de revue impliquera l'Etat Congolais et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du PNSA. Indépendamment de la

5.2. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Eu égard à l'accroissement de l'insécurité alimentaire et à la menace permanente de la pauvreté dans le pays, le financement du PNSA constitue une urgence, devant laquelle le Gouvernement doit se mobiliser pour réunir les fonds nécessaires à sa mise en œuvre.

Malgré la bonne volonté du Gouvernement et son désir de contribuer de manière significative, grâce aux ressources émanant de l'exploitation du pétrole et du bois, le bouclage du plan de financement nécessite la mobilisation de ressources additionnelles pouvant provenir tant des partenaires au développement que des autres acteurs (producteurs bénéficiaires du PNSA et organisations de la société civile). A cet effet, une réunion de consultation des partenaires devra être organisée après l'approbation du document de programme durant l'atelier national de validation.

VI RAPPORT ET SUIVI-EVALUATION DU PNSA

6.1. RAPPORTS ET REVUES

La cellule de coordination du programme aura à fournir des rapports semestriels et un rapport annuel sur les activités et l'exécution du budget et du programme d'action annuel. Le coordonnateur national du programme aura la responsabilité de préparer et soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du programme : un rapport de démarrage du projet, trois mois après l'atelier de lancement, les rapports semestriels, les rapports de suivi-évaluation, les rapports de revue à mi-parcours de chacune des deux phases

revue à mi-parcours, des revues techniques peuvent être entreprises chaque fois que nécessaire.

6.2.2. INDICATEURS CLES DE SUIVI ET EVALUATION

En plus de l'enquête pour la détermination de la situation de référence, il convient également de s'entendre sur les indicateurs à utiliser pour le suivi et l'évaluation des impacts, reliés aux objectifs du programme et de ses composantes. Quelques-uns de ces indicateurs, suivant les grands domaines d'intervention identifiés, sont indiqués ci-après :

MAITRISE DE L'EAU

- superficies réhabilitées ou nouvellement aménagées, irriguées et mises en valeur (taux de mise en valeur) par les exploitants ;
- taille des parcelles irriguées par exploitant ;
- disponibilité d'eau d'irrigation au niveau de la parcelle ;
- nombre d'hectares adéquatement irrigués ;
- nombre de puits forés ;
- nombre d'irrigants par périmètre ;
- superficie moyenne par irriguant ;
- débit disponible pour l'irrigation par périmètre ou groupe motopompe ;
- consommation d'eau par campagne et par culture ;
- coût de l'eau pompée ;
- coût total de l'aménagement des bas-fonds ;
- taux de recouvrement des redevances de l'eau pour l'irrigation ;
- cultures irriguées par campagne et par année ;
- participation des bénéficiaires aux activités d'entretien et de gestion des périmètres irrigués ;
- superficies en bas-fonds aménagées et mises en valeur par les producteurs ;
- nombre de comités de gestion des bas-fonds fonctionnels ;
- nombre de comités d'irrigants et d'usagers de l'eau constitués et opérationnels ;
- niveau de paiement des redevances au sein de ces comités ;
- nombre d'organisations paysannes impliquées dans la gestion de la fertilité des sols ;
- amélioration de la fertilité des sols.
- superficies protégées et améliorées par les producteurs ;
- nombre d'attribution après aménagement, en précisant le nombre de femmes bénéficiaires ;
- cultures pratiquées, rendements par culture avant et après aménagement.

Désignation	Unité	Quantité					Total	% du coût total	% du coût programme
		An.1	An.2	An.3	An.4	An.5			
Total Sous-programme 3.1. Productions maraichères (matières et intrants)	ha	17	17	17	17	17	17	17	6,52%
Composante 3.1.1. Productions maraichères (matières et intrants)									
Composante 3.2. Productions animales en zone urbaine et péri-urbaine									
Sous-composante 3.2.1. Aviculture									
Unité d'élevage de poules									
Construction des poulaillers									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 1									
3.2.1.2. Elevage de pintades									
Unité d'élevage									
Construction des poulaillers									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 2									
3.2.1.3. Elevage de canards									
Unité d'élevage									
Construction des poulaillers									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 4									
Total Sous-composante 3.2.1 Aviculture									

Désignation	Unité	Quantité					Total	% du coût total	% du coût programme
		An.1	An.2	An.3	An.4	An.5			
Sous-composante 3.2.2. Elevage de petits ruminants									
Unité d'élevage									
Construction des bergeries/chev.									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 1									
3.2.2.3. Elevage de porcins									
Unité d'élevage									
Construction des porcheries									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 2									
Total Sous-composante 3.2.2. Elevage de petits ruminants									
Sous-composante 3.2.3. Elevage porcin conventionnel (auilcode)									
Unité d'élevage									
Construction des porcheries									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 3									
Total Sous-composante 3.2.3. Elevage porcin conventionnel (auilcode)									
Sous-composante 3.2.4. Elevage non conventionnel (auilcode)									
Unité d'élevage									
Construction des porcheries									
Matériel d'élevage et technique									
Produits vétérinaires									
Alimentation									
Sous total 4									
Total Sous-composante 3.2.4. Elevage non conventionnel (auilcode)									
Total Sous-programme 3.2. Production animale en zones urbaines et péri-urbaines									93,48%

Désignation	Unité	Quantité					Total	% du coût total
		An.1	An.2	An.3	An.4	An.5		
Total Composante 4.1. Production animale en milieu rural								4 541 097
Composante 4.2. Pisciculture et pêche artisanale								
Total Sous-composante Pisciculture								979 900
Total Sous-composante Pêche artisanale								3 195 400
Composante 4.3. Apiculture								
Total Composante 4.3 Apiculture								1 147 250
Composante 4.4. Agroforesterie et Arboriculture fruitière								
Sous-composante 4.4.1 Arboriculture fruitière								916 665
Sous-composante 4.4.2 Agroforesterie								200 000
Total Composante 4.4. Agroforesterie et Arboriculture fruitière								1 116 665
Total Sous Programme 4								10 800 412

Désignation	Unité	Quantité					Total	% du coût total
		An.1	An.2	An.3	An.4	An.5		
Total Composante 6.1. Javelins Scolaires								252 200
Total Composante 6.2. Micro-Jardins et cultures								2 810 000
Total Sous Programme 6								3 062 200
Sous Programme 7. AIDE ALIMENTAIRE, DISPOSITIF DE SECOURS PALERIE ET DE REPONSES AUX CRISES								47 000
Composante 7.1 Renforcement du cadre institutionnel								147 500
Sous Total Composante 7.1								147 500
Composante 7.2 Système d'Alerte Précoce								25 500
Sous Total Composante 7.2								25 500
Composante 7.3 Amélioration du Système d'information de marché								25 500
Sous Total Composante 7.3								25 500
Composante 7.4 Amélioration des enquêtes agricoles								130 000
Sous Total Composante 7.4								130 000
Composante 7.5 Décentralisation du Système de suivi								30 000
Sous Total Composante 7.5								30 000
Composante 7.6 Allée d'urgence								2 000 000
Sous Total Composante 7.6								2 000 000
Total S/programme 7								4 233 000



Désignation	Quantité					Coût					Total	% du coût	
	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4			Année 5
8.3.1 Sous-composante Appui à la recherche						50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	
8.3.2 Sous-composante Renforcement des capacités, champs école						175 000	222 000	212 000	203 000	186 000		1 000 000	
Total S/Composante renforcement des capacités, champs école													
8.3.3 Sous-composante Appui à la vulgarisation						144 200	144 200	144 200	144 200	144 200	144 200	721 000	
S/Total Appui à la Vulgarisation						369 200	416 200	406 200	397 200	382 200	382 200	1 971 000	
Total Composante 8.3						40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000	
Composante 8.4 Communication						465 200	518 700	510 200	477 700	514 200	514 200	2 486 000	5,99%
Total Sous Programme 8													
SECTEUR 8 : APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL													
Désignation	Unité	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Composante 9.1: Fonctionnement S/total Fonctionnement						267 600	314 600	324 600	337 600	347 600	347 600	1 592 000	
Composante 9.2: Coopération sud-sud S/Total Coopération Sud-Sud						68 400	68 400	68 400	68 400	68 400	68 400	342 000	
Composante 9.3 Equipements S/total Equipements						510 000	35 000	25 000				570 000	
Total S/programme 9						846 000	418 000	418 000	406 000	416 000	416 000	2 504 000	5,93%
Total Général	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	9 807 752	7 800 067	7 925 269	8 636 070	8 044 610	8 044 610	42 213 767	100,00%

Décret n° 2008 - 154 du 25 juin 2008 portant approbation des statuts du fonds de soutien à l'agriculture.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 22-2005 du 28 décembre 2005 portant création d'un établissement public administratif dénommé fonds de soutien à l'agriculture ;
Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

Décrète :

Article premier : Sont approuvés les statuts du fonds de soutien à l'agriculture dont le texte est annexé au présent décret.
Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 25 juin 2008

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUËSSO

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage,

Rigobert MABOUNDOU

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA

TITRE III : DE L'ORGANISATION, DES ATTRIBUTIONS ET DU FONCTIONNEMENT

Article 6 : Le fonds de soutien à l'agriculture est administré et géré par :

- un comité de direction ;
- une direction générale.

Chapitre 1 : Du comité de direction

Article 7. Le comité de direction est l'organe de délibération du fonds de soutien à l'agriculture.

Il délibère sur les questions relatives à la gestion du fonds de soutien à l'agriculture, notamment :

- la gestion administrative, financière et comptable ;
- les programmes à financer et les budgets correspondants ;
- le budget annuel ;
- le rapport d'activités et l'arrêt des comptes du fonds.

Le comité de direction approuve l'organigramme et le règlement intérieur de la direction générale du fonds.

Le comité de direction prépare les projets des programmes d'activités et de budget qu'il soumet à la tutelle au mois d'août de chaque année.

Article 8 : Le comité de direction est composé ainsi qu'il suit :

- deux représentants de la Présidence de la République ;
- un représentant du Premier ministre ;
- un représentant du ministère chargé de l'agriculture ;
- un représentant du ministère chargé du plan ;
- un représentant du ministère chargé des finances ;
- un représentant du ministère chargé de l'administration du territoire ;
- un représentant du ministère chargé de la recherche scientifique ;
- un représentant du ministère chargé des travaux publics ;
- un représentant du ministère chargé des affaires foncières ;
- un représentant du ministère chargé du commerce ;
- un représentant du ministère chargé de la promotion de la femme ;
- un représentant du ministère chargé de l'intégration sous régionale et du NEPAD ;
- un représentant du ministère chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;
- un représentant de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture ;
- le directeur général des établissements de micro-finance ;
- l'inspecteur général des services techniques de l'agriculture ;
- le directeur général de l'agriculture ;
- le directeur général de l'élevage ;
- le directeur général de la pêche et de l'aquaculture ;
- un représentant de l'inspection générale d'Etat ;
- un représentant des organisations professionnelles du secteur agricole ;
- un représentant des organisations professionnelles du secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- un représentant des organisations professionnelles du secteur de l'élevage ;
- un représentant du personnel du fonds.

Article 9 : Le comité de direction peut faire appel à toute personne ressource.

Article 10 : Le président du comité de direction est nommé par décret du Président de la République, sur proposition du ministre chargé de l'agriculture.

Les autres membres du comité de direction sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, sur proposition des

institutions qu'ils représentent.

Article 11 : Le président du comité de direction a pour missions de :

- convoquer, présider les réunions du comité de direction et fixer leur ordre du jour ;
- assurer le contrôle de l'exécution des délibérations du comité de direction ;
- signer tous les actes approuvés par le comité de direction.

Article 12 : Le comité de direction se réunit deux fois par an, en session ordinaire, sur convocation de son président.

Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire, sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers de ses membres.

Article 13 : Le comité de direction ne peut valablement délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 14 : Les fonctions de membre du comité de direction sont gratuites.

Toutefois, les membres du comité de direction perçoivent des frais de session fixés par le comité de direction.

Article 15 : Le secrétariat du comité de direction est assuré par la direction générale du fonds de soutien à l'agriculture.

Article 16 : Les délibérations du comité de direction sont constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Chaque délibération est répertoriée dans un registre spécial, numéroté et paraphé par le président.

Article 17 : Les délibérations sont exécutoires immédiatement, sauf celles qui sont soumises, conformément aux textes en vigueur, à l'approbation du Conseil des ministres.

Chapitre 2 : De la direction générale

Article 18 : La direction générale assure la gestion quotidienne du fonds dans l'intervalle des sessions du comité de direction.

Article 19 : La direction générale est dirigée et animée par un directeur général nommé en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'agriculture.

Le directeur général est chargé, notamment, de :

- exécuter les décisions ou les délibérations du comité de direction ;
- assurer le secrétariat du comité de direction ;
- organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités du fonds ;
- préparer et organiser les sessions du comité de direction ;
- appliquer les textes régissant l'organisation et le fonctionnement du fonds ;
- assurer le financement des activités de production et de l'appui institutionnel ;
- examiner, analyser et émettre les avis sur les demandes de financement ;
- contribuer à la mise en oeuvre des différents aménagements agropastoraux et halieutiques ;
- ouvrir et gérer les comptes courant et de dépôt du fonds ;
- gérer les ressources et le patrimoine du fonds ;
- ester en justice au nom et pour le compte du fonds ;
- développer le partenariat avec les institutions de micro-finance de proximité évoluant dans l'hinterland ;
- représenter le fonds dans les actes de la vie civile ;
- élaborer les programmes, les rapports d'activités et le budget du fonds.